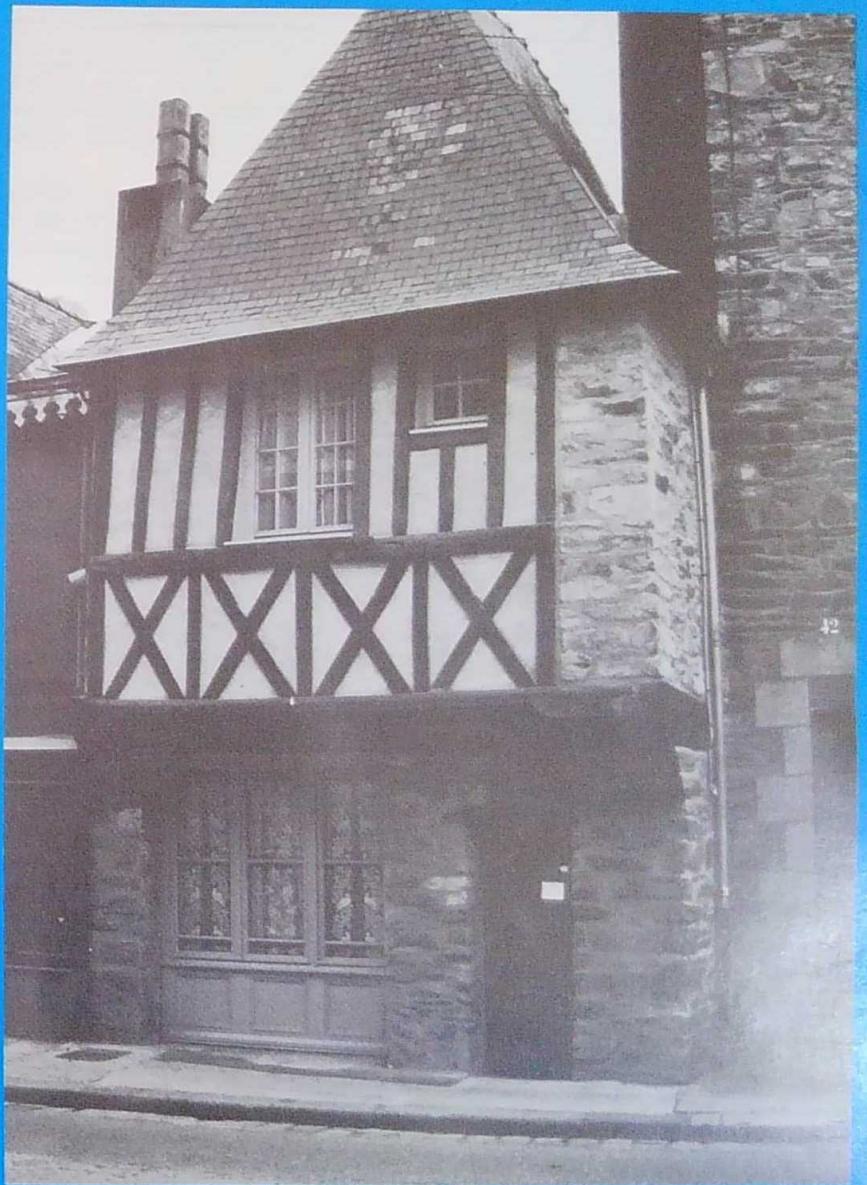




VITRÉ INFORMATION



” RECONQUÊTE DU CENTRE VILLE ”

N° 13 - JUIN 1983

LE 13 ! UN NOUVEAU BULLETIN !

Pas de changement quant à sa date de parution : vous recevrez le bulletin à votre domicile, quelques jours avant les vacances.

L'importance de l'information, le souhait de l'illustrer par des photographies qui mettent en valeur les articles, nous obligent à accroître le nombre de pages et à améliorer la qualité de la présentation.

Qualité et quantité : des exigences qui pour bien informer nous ont conduit à opter pour la fabrication en imprimerie.

Dans le bulletin n° 12, nous vous avons indiqué quelques chiffres, rappelez-vous : 12 numéros, soit 1 800 000 pages ! 4 500 000 passages à l'offset et un nombre d'heures de frappe et de mise en page incalculables.

Devant les priorités exigées par le travail administratif quotidien, nous ne pouvions continuer à y ajouter des semaines pour le seul bulletin municipal malgré toute la bonne volonté du personnel.

De plus, pour assurer qualité et quantité, il était indispensable de s'orienter vers un investissement de plusieurs millions de centimes en matériel sans pour autant alléger les tâches administratives de préparation.

C'est pourquoi, et après avoir constaté que le coût final serait identique, voire même inférieur et sans recours à la publicité, nous avons fait ce choix.

C'est une nouvelle étape ; nous devons y souscrire pleinement ; l'efficacité ayant la priorité.

Nous pourrions ainsi orienter nos efforts vers une information plus abondante et plus judicieuse.

Persuadée de votre compréhension, la Municipalité remercie toutes celles et ceux d'entre vous qui participent et nous font part de leurs critiques et de leurs suggestions. Elle souhaite que cette collaboration s'amplifie.

Le bulletin municipal est en effet un moyen d'information indispensable dans une commune pour maintenir les échanges et les relations entre les élus et les citoyens.

J.-C. BAZIN

SOMMAIRE

- Le mot du Maire	1
- Le Conseil Municipal	2 à 5
- Aménagement du secteur de la caserne de la Trémouille	6 - 7
- La reconquête du centre-ville, des logements confortables	8 à 10
- Aménagement d'une halte-garderie ..	11
- Le point sur les travaux terminés, en cours, à réaliser	12 à 15
- Le logement	16
- De l'ancien théâtre à la halle polyvalente ..	17 - 18
- Circulation - stationnement automobile ..	19 - 20
- Cantines, bilan 1982. <i>En bref</i>	21 - 22
- Un meilleur cadre de vie	23
- Des animations pour les jeunes pendant les vacances	24 - 25
- Une galerie de prêt d'œuvres d'art à Vitré	26 - 27
- Ecole municipale de musique - Connaissez-vous votre ville	28
- 1978 Helmsedt - 1982 Lymington - 4 Juin 1983 : Terrebonne	29
- Comment obtenir	30 - 31
- La compagnie générale des eaux communale	31 - 32
- Boîte à idées	32 - 33
- La parole est aux associations	34 à 40
- L'état-civil	41 - 42



LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,

C'est un **merci collectif, à vous tous**, que je tiens d'abord à vous transmettre pour la très large confiance que vous nous avez accordée.

Jusqu'ici VITRÉ a su, mieux que d'autres, se préserver de la crise économique en créant de nouveaux emplois, en mettant l'accent sur l'investissement et non pas sur les dépenses de fonctionnement.

Avec votre soutien, nous voulons conserver à VITRÉ la meilleure place en matière d'emploi en Bretagne et continuer l'effort d'équipement.

Pour 1983 :

- La construction d'une nouvelle halle de sports, sur les terrains entre le lycée et la piscine ; l'équipement très simple de trois tennis gratuits et ouverts à tous les jeunes,

ont pour ambition de faire de VITRÉ une ville sportive.

Je remercie très chaleureusement les clubs et tous les bénévoles qui permettent d'assurer une meilleure pratique du sport.

- La construction du restaurant scolaire débutera dans les prochaines semaines ainsi que la construction d'une nouvelle usine-relais.

- Nous comptons également sur votre participation aux choix importants qui doivent être faits pour l'avenir du secteur de la Trémouille.

Ce bulletin, simple, nécessaire, apprécié, est rédigé par les élus, avec la participation du personnel, sous la responsabilité de Jean-Claude BAZIN.

Toutefois, l'importance de l'information, le souhait de l'illustrer par des photos, nous ont conduits à opter pour la fabrication en imprimerie.

Ce moyen d'échanges entre les élus et la population doit permettre une meilleure participation de tous les vitréens à la vie locale.

J'espère qu'au-delà des choix politiques propres à chacun, les efforts de tous puissent converger pour placer VITRÉ dans la meilleure situation économique et sociale possible.

Pierre MÉHAIGNERIE





LE CONSEIL MUNICIPAL





Le 6 Mars dernier se sont déroulées les élections municipales. Vous avez élu un nouveau Conseil Municipal.



Pierre MÉHAIGNERIE
Maire

Au cours de sa séance du 14 Mars 1983, le Conseil Municipal a décidé la création de commissions municipales qui fonctionnent toutes sous la responsabilité d'un adjoint :

AFFAIRES SOCIALES ET GÉNÉRALES	FINANCES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	AFFAIRES ÉDUCATIVES	SPORTS
 BOYER Jacques	 BUIIN Bernard	 DELIGNON Catherine	 NICOLLE André
ALLAIN René DARRAS Marie-Thérèse GINER Jim LOURY Roger PETRA Isidore RUDNICKI Christian SIMON Jules Cimetière Marché Bus Population non sédentaire Sapeurs-pompiers	7 adjoints DUCLOS Alain GINER Jim MORILLON Yves RUDNICKI Christian Budgets Comptes Usines-relais Garanties emprunts	AMIOT Annick CROCHET Jacques FAUCHER Paule FOUCHER Etienne MORILLON Yves POITAU Mireille Ecoles Collèges Lycées	AMIOT Annick CROCHET Jacques FAUCHEUX François FOUCHER Etienne MAUDET Monique MOREAU Pierre POUSSIN Claude Piscines Stades Gymnases Camping Gîte d'étapes

TRAVAUX AFFAIRES FONCIÈRES	ANIMATION INFORMATION	AFFAIRES CULTURELLES	URBANISME CADRE DE VIE SÉCURITÉ
 PRODHOMME Joseph	 BAZIN Jean-Claude	 POIRRIER Pierre	 LECHABLE Jean-Paul
LECHABLE Jean-Paul ALLAIN René FAUCHEUX François GUINARD Emile LOURY Roger MAUDET Monique MOREAU Pierre PETRA Isidore RUDNICKI Christian SAUTJEAU Bernard SIMON Jules Voirie Réseaux Affaires rurales Acquisitions immobilières Commercialisation terrains	ALBERT Jeanne DARRAS Marie-Thérèse DUCLOS Alain LOGEAIS Sylvaine PICOT Gérard POITAU Mireille Centre culturel Jumelage Relations avec les Associations Relations Publiques Information Bulletin Municipal Relation avec le commerce local	ALBERT Jeanne FAUCHER Paule HODEMON Anne-Marie MORILLON Yves Musée Ecole de musique Harmonie Patrimoine architectural Galerie de prêt Bibliothèque	PRODHOMME Joseph GUINARD Emile HODEMON Anne-Marie LOGEAIS Sylvaine PICOT Gérard POUSSIN Claude RUDNICKI Christian SAUTJEAU Bernard SIMON Jules Urbanisme conceptuel - SDAU, P.O.S... Urbanisme opérationnel - Lotissements - Z.A.C. Certificat Urbanisme Permis de Construire Avis commerciaux Sécurité Circulation

Pour toute question, pour tout problème, les adjoints sont à votre disposition en Mairie de Vitré aux jours et heures suivants :

Pour sa part, Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE, Maire, reçoit sur rendez-vous (tél. 75.05.21)

LUNDI	de 11 à 12 h	Joseph PRODHOMME	Travaux - Affaires Foncières
	de 17 h 30 à 19 h	Pierre POIRRIER	Affaires Culturelles
MARDI	de 16 h à 17 h	Catherine DELIGNON	Affaires Educatives
	de 17 h 30 à 18 h 30	Jean-Paul LECHABLE	Urbanisme - Cadre de vie - Sécurité
MERCREDI	de 14 h à 15 h	Jean-Claude BAZIN	Animation - Information
	de 16 h à 17 h	André NICOLLE	Affaires Sportives
JEUDI	de 16 h à 17 h	Bernard BUIIN	Finances - Affaires Economiques
 VENDREDI	de 16 h à 17 h	Jacques BOYER	Affaires Sociales et Générales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Composition du Conseil municipal

- MÉHAIGNERIE Pierre, Député-Maire
Président du Conseil Général
Ingénieur agronome, 44 ans
- BOYER Jacques, Adjoint
Pharmacien, 57 ans
- BUIN Bernard, Adjoint
Notaire associé, 47 ans
- DELIGNON Catherine, Adjointe
Mère de famille, 43 ans
- NICOLLE André, Adjoint
Professeur d'éducation physique, 48 ans
- PRODHOMME Joseph, Adjoint
Agriculteur, 46 ans
- BAZIN Jean-Claude, Adjoint
Directeur de Banque, 40 ans
- POIRRIER Pierre, Adjoint
Cadre commercial, 47 ans
- LECHABLE Jean-Paul, Adjoint
Comptable, 40 ans
- FOUCHER Etienne, Conseiller municipal
Professeur d'éducation physique, 39 ans
- MAUDET Monique, Conseillère municipale
agricultrice, 45 ans
- MOREAU Pierre, Conseiller municipal
Employé de la S.V.A. 44 ans
- MORILLON Yves, Conseiller municipal
Enseignant agricole, 37 ans
- POUSSIN Claude, Conseiller municipal
Ouvrier en chaussures, 29 ans
- RUDNICKI Christian, Conseiller municipal
Cadre commercial, 43 ans
- PICOT Gérard, Conseiller municipal
Opticien, 42 ans

- PETRA, Isidore, Conseiller municipal
Retraité, 63 ans
- FAUCHEUX François, Conseiller municipal
Mécanicien d'entretien, 44 ans
- LOGEAS Sylvaine, Conseillère municipale
Professeur d'anglais, 38 ans
- LOURY Roger, Conseiller municipal
Agriculteur, 54 ans
- ALLAIN René, Conseiller municipal
Retraité, 62 ans
- GUINARD Emile, Conseiller municipal
Retraité, 61 ans
- SIMON Jules, Conseiller municipal
Négociant en vins et bières, 48 ans
- AMIOT Annick, Conseillère municipale
Agent de recouvrement, 30 ans
- ALBERT Jeanne, Conseillère municipale
Commerçante, 55 ans
- HODEMON Anne-Marie, Conseillère municipale
Attachée d'administration, 33 ans
- DARRAS Marie-Thérèse, Conseillère municipale
Assistante maternelle, 45 ans
- FAUCHER Paule, Conseillère municipale
Mère de famille, 46 ans
- SAUTJEAU Bernard, Conseiller municipal
Ingénieur conseil, 23 ans
- CROCHET Jacques, Conseiller municipal
Directeur d'école, 46 ans
- GINER Jim, Conseiller municipal
Coiffeur, 52 ans
- DUCLOS Alain, Conseiller municipal
Enseignant, 31 ans
- POITAU Mireille, Conseillère municipale
Femme au foyer, 52 ans

LA POSITION DES ÉLUS DE L'UNION DE LA GAUCHE

A la demande de Monsieur CROCHET, nous insérons l'article suivant :

Au nom des 4 élus socialistes, **Monsieur Jacques CROCHET**, Conseiller Municipal, a fait la déclaration suivante qui explique l'esprit dans lequel ses colistiers et lui-même entendent participer au travail municipal :

" Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Lors de la première réunion du Conseil Municipal élu le mois dernier, il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints, ainsi qu'à la constitution des diverses commissions municipales et des différentes délégations.

En ce qui concerne l'élection du Maire et des Adjoints, vous avez pu remarquer que les 4 Conseillers Municipaux Socialistes ont voté blanc. Ceci pour deux raisons :

— la première, c'est qu'il nous est apparu inutile de présenter des candidats à des votes dont le résultat ne faisait aucun doute ;

— la seconde raison de notre vote blanc est liée à la justification même de notre candidature sur une liste différente de celle de la majorité.

Vous ne vous êtes d'ailleurs pas trompé à ce sujet, Monsieur le Maire, puisque, au cours de la dernière réunion du Conseil Municipal, vous vous êtes plusieurs fois adressé à nous, en nous appelant "l'opposition". Rassurez-vous : ce terme ne nous choque pas, nous, qui trouvons normal qu'il y ait au sein de cette assemblée, une majorité et une opposition. Nous trouvons même que c'est le mérite de la nouvelle loi électorale de permettre qu'il y ait ici, à la fois, une majorité qui dirige et une opposition qui contrôle.

Et, j'en reviens au sens de notre vote blanc :

Il ne signifie ni le refus systématique, ni une quelconque hostilité à l'égard des candidats que vous nous avez présentés. En agissant ainsi, nous avons tout simplement voulu respecter la logique même qui veut que nous ayons été élus sur deux listes différentes. D'ailleurs, vos amis politiques, qui sont dans l'opposition dans les principales villes de ce département, ont adopté la même attitude en refusant de voter pour la majorité. C'est le jeu normal de la démocratie.

Nous tenions à apporter cette précision, car nous ne voudrions pas que l'on en conclue de façon caricaturale que nous commençons déjà à nous démarquer. Notre volonté n'est pas de nous distinguer à tout prix, même si nous savons qu'il nous arrivera d'avoir, sur certaines questions, des opinions divergentes.

D'ailleurs, s'il fallait un argument pour prouver notre désir de participer à la gestion municipale, nous le trouverions dans la composition des diverses commissions au sein desquelles, vous le savez, nous avons décidé de travailler et chacun de nous a commencé à le faire.

Nous le faisons en respectant deux principes :

1. - C'est à la majorité - donc à vous qui êtes élus sur un programme - de diriger les choix de cette commune ;
2. - Notre rôle à nous, c'est d'exercer notre droit de contrôle, d'émettre des opinions, de proposer éventuellement des choix différents. Je dis bien "éventuellement", car, bien entendu, nous nous trouverons en accord avec vous dès lors qu'il s'agira de faire prévaloir l'intérêt général.

Il n'est pas exclu que nous nous abstenions d'approuver certains choix qui ont été effectués lors du vote du précédent Budget, à l'élaboration duquel nous n'avons pas participé.

Il n'est pas exclu non plus que, sur des dossiers dont nous n'avons pu prendre connaissance dans des délais suffisants, nous ayons l'honnêteté de nous abstenir. Je dis bien "l'honnêteté", car, si nous n'avions pour seule information que l'énoncé pur et simple de l'ordre du jour du Conseil Municipal, il ne serait pas sérieux de notre part de dire toujours "oui".

C'est l'attitude qu'attendent de nous celles et ceux qui nous ont permis d'appartenir à cette assemblée. Certes, ces électeurs n'aspirent sûrement pas à nous voir jouer le rôle d'un groupe de pression. Mais je suis persuadé que, comme l'ensemble des Vitréennes et des Vitréens, ils souhaitent que, sur les **vrais problèmes** (je pense en particulier à l'emploi, au développement commercial, à la circulation en ville, etc...), il y ait de **vrais débats**. En ce qui nous concerne, et dans un esprit de tolérance, nous veillerons à ce que notre participation municipale concilie la **fidélité à nos engagements et l'efficacité dans l'action** au service de notre ville".

(Réunion du Conseil Municipal - 1^{er} Avril 1983)

Telle était la déclaration que nous avons faite dès notre installation au Conseil Municipal.

Nous n'avons rien à y ajouter. Nous la portons à la connaissance de la population vitréenne qui pourra y trouver l'affirmation de deux principes :

1. - nous adoptons d'entrée une attitude conforme à ce que nous n'avons cessé de dire depuis des années sur la nécessité d'un Conseil Municipal "pluraliste" dans lequel l'opposition peut donc s'exprimer.
2. - nous entendons inscrire cette logique dans une action efficace au sein des commissions municipales ; ni reniement, ni opposition systématique mais le seul souci de servir nos concitoyennes et nos concitoyens.

Jacques CROCHET,
Conseiller Municipal



AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE LA CASERNE DE LA TRÉMOÏLLE

La ville de Vitré est propriétaire depuis quelques années de l'ancienne caserne de la Trémoïlle.

Le devenir de cet ensemble a déjà fait l'objet de réflexions notamment au sein du Conseil Municipal, du groupe de travail du Plan d'Occupation des Sols et suite à la consultation des Vitréens effectuée grâce à l'enquête proposée dans le bulletin municipal.

Tout récemment un concours d'architectes a eu lieu afin de recueillir des idées d'aménagement de ce secteur qui comprend la caserne proprement dite et ses abords.

17 candidats ont concouru, 6 ont été primés :

1^{er} prix : 2 projets classés en première position

- A.U.A. Le Berre et Associés
Lillion, Route de Sainte-Foix
35100 RENNES

- Alain STOCKBURGER, architecte D.P.L.G.
5, rue Le Dantec, 75013 PARIS

- Robert BIZE, paysagiste conseil D.P.L.G.
et urbaniste - 75, av. Fourcault de Pavant
78000 VERSAILLES

- S.C.P.A. Francis DUBOIS et Antoine
JEANNEAU - Architectes D.P.D.L.
1, rue de la Hollande - 49300 CHOLET

* *

2^e prix : 2 projets classés en seconde position

- A. FRAIN DE LA GAULAYRIE, architecte
D.P.L.G. - 13, rue de la Mériaux - 35500 VITRÉ

- Pierre PRUNET - Architecte D.P.L.G.
105, avenue de Crimée - 35100 RENNES
Gabriel LAURENT - Architecte D.P.L.G.
10, rue Savary - 35500 VITRÉ

- Pascal PRUNET - Collaborateur diplômé
de l'école Polytechnique Fédérale de ZÜRICH
105, avenue de Crimée - 35100 RENNES

3^e prix : 2 projets classés en troisième position

- ARIM BRETAGNE équipe composée de :

Jean-Claude EBEL
Directeur de l'ARIM BRETAGNE
Anne-Marie LE GLANIC - Architecte D.P.L.G.
n° d'inscription : A 25872

Marie-Annaïs OLLIVIER - Architecte D.P.L.G.
Jean-Yves RABAULT - Technicien
Christian ROUX - Dessinateur

- Cabinet d'Architecte H.C. NESTOR
23, bd Solferino
35100 RENNES

* *

Leurs propositions d'aménagement vous sont présentées à l'exposition qui se déroule à la mairie de Vitré jusqu'au 8 juillet 1983.

POUR COMPLÉTER LA RECHERCHE SUR LE MEILLEUR PARTI POSSIBLE POUR L'URBANISME DE CE SECTEUR DE LA VILLE UN CONCOURS PRIMÉ EST ORGANISÉ POUR APPROFONDIR ET ENRICHIR LE CONTENU DES PROJETS DES LAURÉATS.

Il est ouvert : - aux particuliers
- aux associations vitréennes
- aux scolaires vitréens soit par établissement, soit par classe.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE CE CONCOURS COMME CEUX SUR LESQUELS LES DIFFÉRENTS ARCHITECTES ONT RÉFLÉCHI SONT LES SUIVANTS :

- Rechercher les diverses possibilités de réhabilitation et d'utilisation des bâtiments de la Caserne et du Château Marie, du champ de foire.

- Rechercher l'implantation d'équipements complémentaires en relation avec l'aménagement des bâtiments conservés. Ouverture du secteur sur les boulevards : animation, équipements, commerces.

- Organisation fonctionnelle de l'ensemble et notamment les cheminements piétonniers et le stationnement.

- Intégrer le quartier dans son environnement et dans l'agglomération.



- Tenir compte des manifestations se déroulant sur le site, et d'un emplacement réservé aux cars de ramassage scolaire et d'un abri.

- Respecter les plans et règlements du plan d'occupation des sols.

LE RÈGLEMENT DE CE CONCOURS EST A VOTRE DISPOSITION A LA MAIRIE.

LES PROJETS SERONT A FAIRE PARVENIR A LA MAIRIE POUR LE 8 JUILLET AU PLUS TARD.

LES RÉSULTATS SERONT PROCLAMÉS ET LES PRIX REMIS DÉBUT SEPTEMBRE.

Une réunion d'information-débat aura lieu le lundi 27 juin à 20 h 30 à la mairie.

Le débat sera centré autour de ces quelques questions :

- Devenir des trois bâtiments : bureaux, logements, activités scolaires, sportives.
- Les commerces : y-a-t'il possibilité d'implanter des commerces au rez-de-chaussée de certains bâtiments ?
- Ouverture sur le boulevard Pierre Landais.
- Place du Champ de Foire : aménagement paysagé de cette place. Recherche du bon emplacement de la gare scolaire.
- Aménagement de l'espace entre l'aile sud et le Jardin des Plantes.
- Les circulations piétonnières, cyclistes, le stationnement.
- L'animation de cet ensemble pour le rendre plus ouvert sur la ville.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou suggestions par écrit jusqu'au début du mois de septembre.

Nous attendons de vous tous beaucoup de réponses.

En bref... En bref... En bref

IMPÔTS LOCAUX Mise à jour de la taxe d'habitation

Conformément à la réglementation en vigueur, toutes modifications d'habitation, aménagement de combles, de sous-sol, etc..., doivent faire l'objet d'une déclaration afin de régulariser le calcul des impôts locaux. Vous n'ignorez pas que ces impôts sont des impôts de répartition et que celui qui s'y soustrait, soit par négligence, soit par ignorance des textes, fait supporter aux autres contribuables la part qui lui incombe.

Dans un souci d'équité, il sera adressé dans les mois à venir aux personnes concernées un imprimé aux fins de régularisation.

Nous vous demandons d'y répondre dans les meilleurs délais et en toute objectivité.

Attention ! des vérifications seront effectuées par les services fiscaux compétents.

« Pour prendre date »
Le Comité des Anciens de VITRÉ avec la participation du Comité de Jumelage vous invitent

Le SAMEDI 24 SEPTEMBRE prochain
Centre Culturel de Vitré

GALA DANSANT
avec

Jean-Claude BORELLY

ses 17 musiciens, chanteurs et danseuses
de 21 heures à 3 heures du matin

Soirée à ne pas manquer !

Réservez vos tables ! vos billets
Café ANDRÉ - MAISON DE LA PRESSE
CRÉDIT AGRICOLE boulevard Saint-Martin

LA RECONQUÊTE DU CENTRE-VILLE : DES LOGEMENTS CONFORTABLES

Hier l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Aujourd'hui le Programme d'Intérêt Général et une opération "traitement des façades".

DE QUELLES AIDES POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER ? OU VOUS ADRESSER ?

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat qui a fait l'objet d'une convention entre la ville de VITRÉ, l'ÉTAT et l'A.N.A.H. le 3 août 1979 s'est terminée le 31 décembre 1982.

Le bilan définitif de cette opération fait apparaître que les objectifs ont été largement atteints, tant en ce qui concerne les propriétaires bailleurs que les propriétaires occupants :

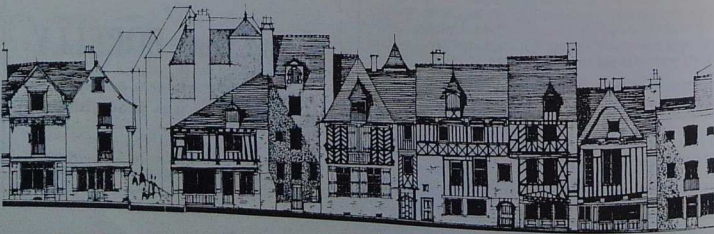
— Bilan de l'O.P.A.H. :

	Nombre de logements rénovés	Montant global des travaux	Montant des subventions accordées
- Propriétaires bailleurs	182	19 139 459	7 450 039
- Propriétaires occupants	68	4 505 993	442 180
	250	23 645 452	7 892 219

Par ailleurs, 47 logements ont été réalisés dans le cadre d'opérations d'acquisition par des organismes sociaux.

La Ville de VITRÉ souhaite poursuivre l'action engagée dans le cadre de la politique qu'elle mène de revitalisation des quartiers anciens de la ville. Elle a demandé la mise en place d'un programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat sur l'ensem-

ble du territoire communal ce qui prolonge ainsi l'effort engagé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat qui s'est achevée le 31.12.1982, et qui était limitée au centre ancien de la ville.



1. - CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat est une procédure intermédiaire entre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et le régime de droit commun ou diffus. Il a pour objet d'améliorer les conditions d'habitat des personnes dont les logements sont situés dans son périmètre, soit désormais l'ensemble du territoire de la commune.

Les aides à l'amélioration de l'habitat sont les suivantes :

— Propriétaires occupants :

Ils peuvent bénéficier de la prime à l'amélioration de l'habitat (P.A.H.) - égale à 25 % du montant des travaux et ne peut excéder 17.500 Francs - faisant l'objet d'une priorité dans le cadre de la programmation départementale. Les propriétaires occupants doivent avoir des revenus qui ne dépassent pas un certain plafond pour bénéficier de prime à l'amélioration de l'habitat. Ils peuvent également bénéficier du prêt conventionné pour travaux d'amélioration qui ouvre droit à l'aide personnalisée au logement (A.P.L.). Par ailleurs, les retraités ont, sous certaines conditions, la possibilité d'obtenir des primes octroyées par les caisses de retraite, et le Conseil Général du département d'Ille-et-Vilaine.

— Propriétaires bailleurs :

Les propriétaires bailleurs, pour bénéficier des subventions de l'A.N.A.H., doivent remplir les conditions exigées dans le cadre de la règle de droit commun à savoir avoir payé la taxe additionnelle au droit de les deux dernières années précédant la demande de subvention. Cependant, l'A.N.A.H. a ouvert la possibilité aux commissions départementales de l'habitat d'accorder des dérogations pour les logements vacants, la commission départementale de l'habitat pouvant imposer que ces logements vacants fassent l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat. Ces dérogations concernent aussi les acquisitions récentes.

Les propriétaires bailleurs peuvent également bénéficier du prêt conventionné pour travaux d'amélioration seuls.

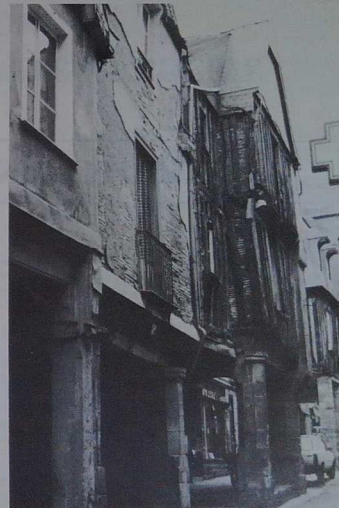
Par ailleurs, ils ne bénéficient d'aucune majoration spéciale autre que celle prévue par l'A.N.A.H. dans le cadre de sa réglementation générale.

Les subventions s'élèvent à 30 % du montant des travaux et peuvent atteindre 40 % lorsqu'il s'agit de travaux ayant traités aux économies d'énergie.

2. - MISSION D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE (ARIM Bretagne)

L'ARIM Bretagne est chargée pendant les deux années du programme d'intérêt général d'informer la population concernée des aides existantes et de poursuivre l'action entreprise dans le cadre de l'opération programmée.

A cet effet, un bureau d'information fonctionne dans un local situé à VITRÉ, 6, rue Notre-Dame (tél. 75.22.07) et assure l'information des propriétaires et des locataires intéressés par la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement.



3. - RÔLE DE L'ARIM BRETAGNE À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX

L'ARIM Bretagne se tient à la disposition des propriétaires et occupants pour effectuer gratuitement, et sans engagement de leur part, une pré-étude technique, administrative, financière et sociale des travaux à réaliser (évaluation d'un programme de travaux, évaluation rapide du coût des travaux, estimation de l'allocation logement ou de l'A.P.L., calcul du montant des loyers après travaux, etc...).

L'ARIM Bretagne conseille les propriétaires et les locataires au regard des aides au logement et leur prête assistance, s'ils le souhaitent, dans la préparation des conventions qu'ils peuvent être amenés à passer dans ce cadre.

Elle informe les locataires des dispositions relatives à la protection des occupants et de leurs droits en matière de logement ; et peut, à la demande expresse des pro-

propriétaires et occupants, accomplir pour leur compte et moyennant rémunération à leur charge les diverses missions nécessitées pour l'amélioration de leur logement (recherche de financement, constitution de dossier de demande de subvention, maîtrise d'ouvrage déléguée, ou mandatement général, etc...).

La ville subventionne l'ARIM pour le travail d'information et de préparation des dossiers : 163.696 F pour 1983.

4. - DURÉE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le programme d'intérêt général est de deux années, une année renouvelable une année, et la convention d'animation et de suivi du programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat qui lie la Ville de VITRÉ et l'ARIM Bretagne est également de deux années.

LE TRAITEMENT DES FAÇADES

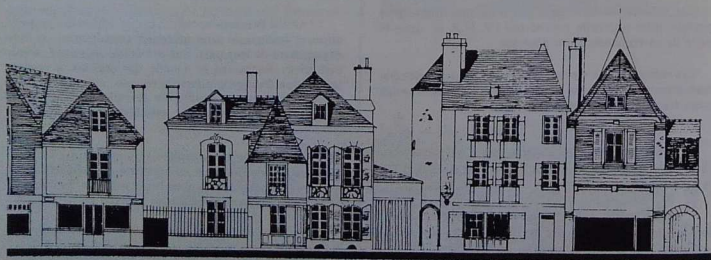
Une mission a été confiée à un architecte local, M. Philippe Brossais, pour l'étude des façades du secteur sauvegardé et la mise en place d'un document de référence, à élaborer en étroite liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France et les commissions communales concernées.

Ce document servira de guide pour les propriétaires désireux de restaurer la façade de leur immeuble ; et présentera dans certains cas les diverses possibilités d'intervention, de la plus "lourde" à la plus "légère" ; dès lors, l'entrepreneur pressenti pourra beaucoup plus facilement et rapidement chiffrer le travail à accomplir, dans l'option choisie par son client.

Ce document pourra être consulté gratuitement à la mairie.

Par suite, afin de permettre au centre ville d'offrir très vite un aspect agréable et accueillant, une opération "Rénovation de Façades" sera mise en place par tranches comportant quelques rues et places : d'ici quelques années l'ensemble des quartiers du secteur sauvegardé verront leurs façades renouvelées.

Comme pour l'O.P.A.H. ou le P.I.G. une animation sera créée autour de cette opération ainsi que des incitations financières. Mais si nécessaire, il pourra dans les cas extrêmes y avoir des mesures contraignantes.



AMÉNAGEMENT D'UNE HALTE-GARDERIE

Une demande résultant des réunions de quartier de 1981

Pour les enfants de 3 mois à 2 ans

A la Motte

Salle d'activités
salle de repos
et jardinet

Les récentes extensions de la ville au sud-est (quartiers de "la Motte", "la Grange", "la Hodeyère", "le Chêne", "le Pavé") ont amené, dans ce secteur, une population dense et jeune. Ainsi, sur 1.138 enfants nés à Vitré de 1976 à 1981, 490 résident dans ces quartiers sud-est.

A la suite de réunions de quartiers organisées par la municipalité en 1981, c'est ce secteur qui a enregistré les demandes les plus pressantes de création d'une halte-garderie. Car, s'il existe des garderies post-scolaires dans les maternelles et les centres de loisirs maternels, il n'existe aucune structure d'accueil sur Vitré pour les enfants de 3 mois à 2 ans. Des mamans, devant par exemple consulter des spécialistes rennais emmenent leurs jeunes enfants et n'arrivent pas toujours à trouver une place dans les haltes-garderies rennaises déjà bien remplies; et, pour un déplacement purement local, elles ne trouvent aucune structure d'accueil "petite enfance" sur Vitré.

Ces constatations et les concertations avec les organismes sociaux et la population ont amené la municipalité à retenir, pour l'implantation de la première halte-garderie vitréenne, le quartier de "la Motte" et plus spécialement des locaux collectifs résidentiels, qui seront considérés comme une annexe "petite enfance" du "Mille-Club" déjà installé dans ce quartier.

Ces locaux, propriété de l'Office Public Départemental d'H.L.M. (dans le cadre de ses mètres carrés sociaux), se verront aménagés par la Ville de Vitré et seront ensuite confiés, pour la gestion, à l'office des Centres Sociaux et Socio-Culturels de Vitré; ils ont l'avantage d'être bien situés par rapport aux quartiers à desservir, d'être connus, d'être facilement accessibles et d'être en bon état.

Un bureau d'accueil, une salle d'activités, une salle de repos, des sanitaires et un jardinet constitueront l'essentiel de cet équipement qui fonctionnera, au début, deux demi-journées par semaine, choisies après enquête auprès des familles.

Outre l'extension des horaires pour la halte-garderie, il est envisagé, ultérieurement, la mise à disposition de ces locaux pour les rencontres des mamans, des assistantes maternelles, la mise en place d'une ludothèque et éventuellement d'activités de centre de loisirs maternel.

Le coût des travaux d'aménagement de ces locaux est estimé à 120.000 francs. La ville de Vitré bénéficiera des subventions de la Direction Départementale de l'action sanitaire et sociale et de la caisse d'allocations familiales.

Vous serez informé de l'ouverture de cet équipement par voie de presse et d'affiches.

C. DELIGNON



LE POINT SUR LES TRAVAUX... ...TERMINÉS, EN COURS, A RÉALISER...

ALIMENTATION EN EAU

Doublement de la station de traitement des eaux de la Grange, et construction de la station de refoulement de la Ferronnière : les travaux de doublement de la station de traitement des eaux qui avaient débuté en 1981 se sont achevés en mars de cette année.

La capacité de la station de traitement de l'eau potable est maintenant de 500 m³ par heure ; et la nouvelle filière de traitement de l'eau permet d'en améliorer son goût.

* * *

ASSAINISSEMENT

Les travaux de la 13^e tranche d'assainissement se sont achevés au début de cette année ; leur coût était de 1,8 million de francs. Les travaux d'assainissement en centre-ville sont à présent réalisés.

La 14^e tranche de travaux est en cours d'exécution à la Guilmarais : il s'agit de l'extension de collecteurs pour desservir des secteurs difficilement raccordables au réseau existant.

Doivent être réalisés dans les 4 mois :

- la Route de Laval : desserte de la Basse Gasnais,
- la liaison route de Beauvais - station d'épuration.

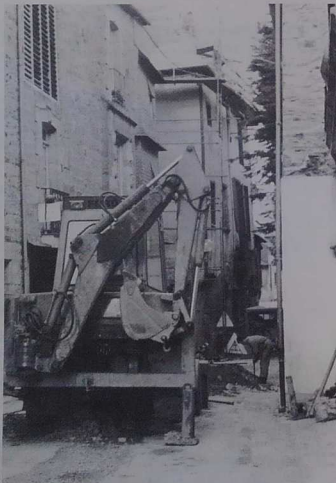
Le montant de ces travaux est estimé à 1,05 million de francs.

* * *

Renouvellement de conduites en centre-ville

Les conduites d'eau potable sont en mauvais état dans différentes rues du centre-ville.

Les travaux sont en cours rue Saint-Louis et rue de la Poulrière. Ils vont être réalisés dans les 4 prochains mois rue Sévigné et rue Hellerie.



Rue Saint-Louis

Écarts ruraux

Une antenne va être réalisée sur le secteur du Chemin Champlet (entre la rue du Rachapt et la Rocade Nord-Ouest). Elle est destinée à l'alimentation en eau des habitations et des exploitations agricoles ainsi que pour la protection incendie.

VOIRIE

Lotissement du Pavé : les travaux de finition sont en cours de réalisation ; les trottoirs de ce lotissement seront recouverts d'enrobés denses. Les travaux seront effectués par tranches, rues par rues, côté par côté.

Programme de rénovation des trottoirs de différentes rues : le montant des travaux à réaliser s'élève à 300.000 Francs.



Impasse des Viviers

Sont prévus :

- Rue de la Mériaux,
- Boulevard de la Motte,
- Boulevard Louis Giroux (2^e côté),
- Route de Combourg,
- Route de Beauvais (partiellement),
- Rue Georges Garreau (finition).

Programme d'enrobés :

- Rue de Verdun,
- Rue de Metz,
- Rue de Strasbourg,
- Rue de la Grange.

Route des Eaux - Aménagement

L'importance de la circulation vers les nouvelles zones urbanisées, ainsi que l'état de la chaussée et des bas-côtés de la Route des Eaux nécessitent des travaux d'aménagement et de construction d'une véritable voie urbaine : chaussée élargie, bordures et trottoirs, ainsi que raccordement au réseau d'eaux pluviales.

Les travaux doivent commencer dans le courant de ce mois de juin 1983.

Élargissement de la route d'Argentré et aménagement d'un carrefour giratoire avenue d'Henstedt

Les travaux d'élargissement de la Route d'Argentré sont en cours de finition : les aménagements ainsi réalisés permettront d'accroître la sécurité des usagers et faciliteront les accès à la Résidence du Pavé ainsi qu'au complexe sportif de Saint-Etienne. Compte-tenu également de l'augmentation du trafic, tant de transit que de desserte locale, un carrefour giratoire avec priorité à l'anneau a été réalisé.

Les conditions de circulation sont ainsi facilitées et permettent de réduire les risques d'accidents.



Route d'Argentré



Carrefour giratoire route d'Argentré

ZONE INDUSTRIELLE DE PLAGUÉ - EXTENSION

Afin de répondre aux nombreuses demandes d'installation des industriels, artisans et commerçants, il est nécessaire pour la ville de Vitré de disposer de terrains viabilisés.

Les zones actuellement opérationnelles étant pratiquement toutes occupées, des terrains contigus à la zone industrielle de Plagué vont être aménagés afin de les commercialiser. La surface totale concernée est d'environ 11 hectares.

* * *

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Aménagement d'un C.R.A.P.A. (Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagé).

Un C.R.A.P.A. permet d'associer la détente en milieu naturel avec le besoin d'effort physique en dehors des contraintes des sports codifiés ou d'équipements spécialisés.

Le C.R.A.P.A., d'accès libre, sera aménagé dans les allées du Bois des Rochers (à 5 km du centre-ville environ). Le développement total du parcours sera de 2.200 mètres et comportera 12 obstacles qui permettront notamment l'escalade, la suspension, l'équilibre ; chacun y trou-

vera la difficulté qu'il recherche dans l'effort. Les obstacles seront en bois et respecteront le paysage.

* * *

COURTS EXTÉRIEURS DE TENNIS

La ville vient de procéder à l'aménagement de deux terrains de tennis extérieurs sur les terrains de hand-ball du complexe sportif des promenades en y installant une clôture de protection et des filets.

Ces terrains peuvent être utilisés par tous, sans obligation de la carte du tennis-club.

Il est néanmoins demandé un maximum d'autodiscipline et de respect du matériel afin que chacun puisse pratiquer le tennis dans de bonnes conditions.

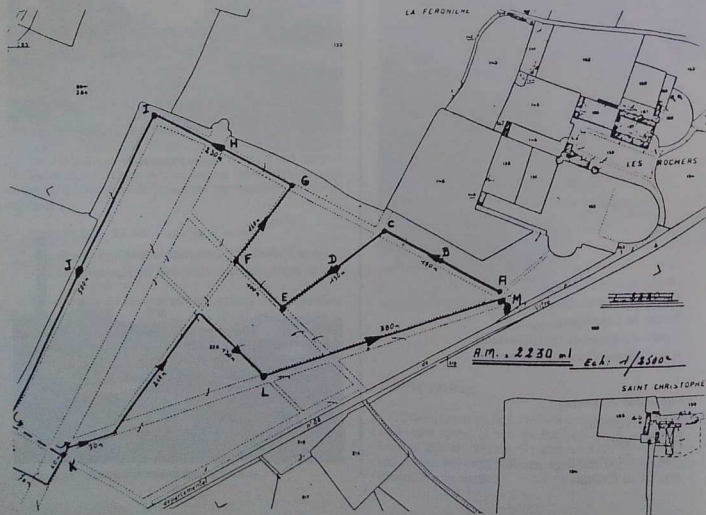
* * *

CHEMIN CHAMPLET — AMÉNAGEMENT

L'aménagement de l'aire de jeux du chemin Champlet est actuellement en cours et devrait se terminer durant l'été.

Cet équipement répond au souhait exprimé par de nombreux jeunes à la réunion de quartier, du quartier nord qui avait eu lieu à la fin de l'année 1981.

PLAN DU C.R.A.P.A.



Construction d'une halle de sports

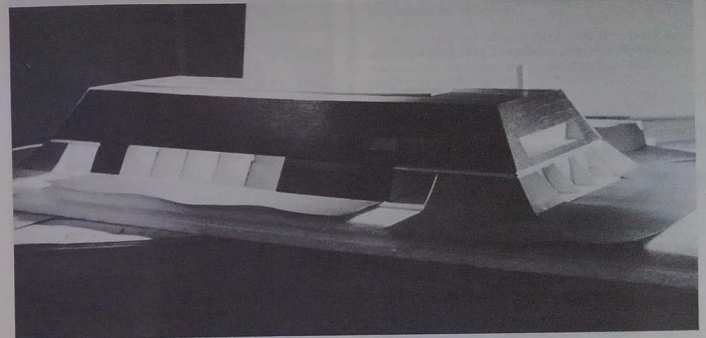
Pour 1983, la Municipalité a retenu le projet construction d'une halle de sports. Cette halle sera édifiée sur le complexe sportif des promenades, au Nord de la piscine caneton.

Après une mise en concurrence de plusieurs concepteurs, le projet retenu est celui présenté par un architecte de Vitré, M. Brossais.

A but essentiellement scolaire, l'ensemble comprendra trois salles :

- une salle de 44 x 24, permettant la pratique des sports collectifs,
- une salle de 20 x 15, permettant la pratique de la gymnastique,
- une salle de 25 x 7, non affectée, pouvant accueillir les sports de combat ainsi que l'évolution au sol.

Le coût estimé des travaux est de 3.500.000 F, y compris, les travaux d'adaptation au sol.



Maquette de la future Halle de Sports

Lycée Bertrand d'Argentré : CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE RESTAURATION

Afin de permettre un meilleur accueil des élèves du Lycée Bertrand d'Argentré et pour résoudre les problèmes posés par leur restauration, un projet de restaurant scolaire est actuellement en cours d'élaboration.

En coordination avec les services de l'Académie et du Rectorat, une unité de restauration comprenant une cui-

sine et une salle de restaurant devrait être opérationnelle vers le mois d'Avril 1984.

Le Cabinet d'Architectes retenu pour assurer la conception et le suivi de chantier est le cabinet Brisson-Gauthier de Rennes.

La salle prévue permettra d'accueillir 750 rationnaires en self-service en 3 services. De plus, cette salle traitée pour être polyvalente pourra servir aux conférences ou aux projections pour les besoins scolaires.



LE LOGEMENT

Dans notre bulletin n° 12 de décembre 1983, nous vous faisons part des projets qui devaient se concrétiser en 1983.

Les travaux sont en cours et devraient s'achever dans quelques mois :



Rue du Bourg-aux-Moines :

Aménagement de 15 petits logements par l'office public départemental d'H.L.M.



- 30 type I - 11 type III - 7 type V.
- 33 type II - 18 type IV

Quartier de la Motte :

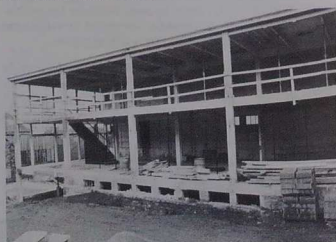
99 logements construits par l'office public départemental d'H.L.M.

16 logements ont déjà été mis en location.



Rue Garegeot :

Ex. immeuble des Nouvelles Galeries : réhabilitation de cet immeuble pour y créer 9 appartements et 110 m² de surfaces commerciales.



Rue de Paris :

— au 56 : aménagement de 15 logements par la Société Anonyme d'H.L.M. de Bretagne.

— au 26 : aménagement de 7 logements par l'office public départemental d'H.L.M. D'Ille-et-Vilaine (photo en couverture).



AVANT...



PENDANT...

DE L'ANCIEN THÉÂTRE A LA HALLE POLYVALENTE...

(J.-C. BAZIN)

Depuis quelques mois, les travaux de réfection de l'ancien théâtre sont terminés et sa transformation en halle polyvalente est effective.

Après plusieurs réflexions et études, les travaux débutaient le 4 MAI 1982, et après un délai de 9 MOIS conformément au planning prévu, la réception des travaux confirmait sa réalisation.

Le financement de cette opération est le suivant :

- Coût de l'opération	820.994 F
- Subvention	85.500 F
- Charge de la ville	735.494 F

Reste maintenant à définir et organiser son utilisation. Si un marché alimentaire le samedi matin est une suggestion qui semble recueillir de nombreux avis favorables, reste à définir son organisation pratique. Un groupe de travail est en place ; l'Union du Commerce et la Commission du marché doivent y participer.

D'autres activités y seront possibles : expositions, spectacles, ventes mobilières, quelques spectacles ou concerts appropriés à sa capacité, à sa structure. Mais aussi aux saisons et aux horaires afin de ne pas créer des nuisances dans ce quartier.

Les associations et organismes intéressés par l'utilisation de cette halle sont invités à se renseigner à la Mairie.

POUR INFORMATION

En Juillet et Août, le Syndicat d'Initiative a sollicité la location de la halle pour y présenter une exposition artisanale.

Mais avant cette halle... l'ANCIEN THÉÂTRE...

Merci aux AMIS DE VITRÉ qui vont nous en conter l'histoire.

A l'occasion du récent aménagement de la Halle Polyvalente de la Place Notre-Dame, les "Amis de Vitré" voudraient rappeler quelques faits historiques qui se sont déroulés en ce lieu.

Voici ce que nous avons appris : l'Edit de Nantes accordé par Henri IV en 1598 permettait aux Protestants d'avoir un temple décent. Avec l'aide de la Comtesse de Laval, qui était calviniste, on acheta donc deux maisons sises dos-à-dos entre la Place Notre-Dame et l'actuelle rue Saint-Louis pour ériger le Temple Protestant. Le premier culte réformé eut lieu le 26 Janvier 1612 et se poursuivit là jusqu'en 1640.

Malgré la distance imposée de "50 toises" entre la porte du temple et celle de l'église, des incidents graves eurent lieu à la messe de minuit à Notre-Dame en 1640. Les orgues de l'église, déjà réputées, ayant été le sujet de la querelle avec de jeunes calvinistes. A la suite de cette échauffourée un arrêt du Parlement de Bretagne décida la suppression du temple (Janvier 1642) et sa reconstruction "hors des murs", mais aux frais des paroissiens de Notre-Dame.

Après plusieurs projets, la "Communauté de ville" mit tout le monde d'accord en 1643 : la ville rachetait le temple désaffecté et un nouveau temple était aménagé rue des Fouteaux. De l'immeuble rendu libre on fit à la fois une "Maison de Ville" (ou mairie), et un "Auditoire de Justice" (ou tribunal). En effet jusqu'alors l'Assemblée de Ville tenait ses assises dans une salle exigüe au-dessus de la porte d'Embas, et la justice était rendue à l'étage de la "Grande Halle" (aujourd'hui disparue place Notre-Dame).

A un "Palais de Justice" convenait une petite chapelle, sous l'invocation de Saint-Louis. Elle donna son nom à la rue, qui jusqu'alors était appelée rue du "Viel-Bourg".

C'est en ce palais que se réunirent les "Etats de Bretagne", sept fois entre 1655 et 1705. Il y avait une tribune où prenaient place des nobles invités. Madame de Sévigné assista ainsi aux Etats de 1671.

Vint la Révolution. C'est à l'Auditoire que fut rédigé le Cahier des Doléances de Vitré, sur l'initiative de son maire Hardy de la Largère, qui fut aussi son député aux Etats Généraux.

Puis l'Auditoire fut transformé en "Temple de la Loi", qui servit aux assemblées républicaines, aux mariages civils, au culte révolutionnaire pour la "célébration des décades".

En 1802, sous le Consulat, le culte décadaire n'a pas survécu, et le temple est concédé pour servir de "Halle aux Toiles".

En 1805 s'y installe une école primaire communale, transférée vingt ans plus tard sur la place du Château, et les marchands de toile reviennent.

En 1832, à la suite des troubles de la révolution de 1830, le gouvernement s'empare du bâtiment pour les besoins militaires.

En 1847 c'est encore la décadence avec un "marché au beurre".

C'est avec le Maire Paul de la Plesse que ce bâtiment se trouve réhabilité par l'installation du Théâtre Municipal, inauguré le 1^{er} décembre 1866.

La mise en état définitive sera l'œuvre du maire Georges Garreau, pour l'inauguration de la statue de Madame de Sévigné, au Jardin Public, en 1911 ; et la vie de ce joli petit théâtre fut active jusqu'en 1952, date de sa fermeture par mesure de sécurité.

Pour fixer quelques-unes de ces dates, et les plus marquants de ces faits historiques, les "Amis de Vitré" ont en projet d'apposer une plaque à l'entrée de ce monument.

En bref...

En bref...

En bref...

En bref...

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il est rappelé aux Vitréens que la collecte des ordures ménagères est assurée dans le cadre d'un syndicat par une société privée : la NETRA.

La collecte s'effectue tous les jours en centre ville, et trois fois par semaine dans les quartiers périphériques, à l'exclusion du mercredi.

Il est donc important, pour la propreté de la ville de ne pas sortir les poubelles le mardi soir, ces dernières n'étant collectées que le jeudi matin.

Les services municipaux assurent le ramassage des cartons, verres, ferrailles... le premier mercredi de chaque mois. Souvent celui-ci se continue le jeudi du fait du volume très important mis en place sur la rue par les particuliers.

Quant au ramassage sélectif, il faut rappeler qu'un essai avait été réalisé en liaison avec le centre de promotion sociale. Cet essai avait débouché sur un échec du fait d'un problème de commercialisation d'une part et d'un mélange important de matériaux récupérables et d'ordures ménagères d'autre part.

Une nouvelle étude est actuellement en cours en liaison avec une société spécialisée dans le retraitement du verre. Quant aux papiers et cartons, il faut rappeler que les récupérateurs locaux sont à disposition de la population pour en assurer la commercialisation.

CIRCULATION - STATIONNEMENT AUTOMOBILE

Des mesures pour améliorer la fluidité et la bonne rotation des véhicules

Le développement de la circulation et sa concentration sur certains itinéraires qui se recoupent pour leur majorité Place du Général-de-Gaulle, nous ont conduit à prendre quelques dispositions réglementaires. Ces mesures doivent permettre l'amélioration de la fluidité de la circulation dans le centre-ville.

La première de ces mesures concerne la livraison des marchandises par des véhicules poids-lourds à l'intérieur de l'agglomération.

Ces livraisons sont interdites tous les jours de :

- 8 h 00 à 9 h 00
- 11 h 00 à 14 h 00
- 16 h 00 à 19 h 00

La seconde mesure concerne les conditions de circulation Place du Général de Gaulle.

Des contrôles ont démontré que l'importance du trafic routier était très différent sur les divers axes amenant à la Place du Général de Gaulle.

Cette constatation nous a conduit à modifier sur cette Place les règles de priorité qui sont maintenant les suivantes :

VOIES OU BRANCHES PRIORITAIRES A L'INTERSECTION

- Place du Général de Gaulle : voie de circulation sens boulevard de la Liberté - Promenades Saint-Yves.
- Place du Général de Gaulle : voie de circulation sens Promenades Saint-Yves - Boulevard de la Liberté.

VOIES SUR LESQUELLES S'IMPOSE LA RÈGLE "CEDEZ LE PASSAGE"

- Rue Neuve
- Rue de la Borderie
- Rue Garengot
- Sorties parking Place du Général de Gaulle.

STATIONNEMENT

Le stationnement automobile n'est pas toujours aisé dans le centre-ville, certains usagers ayant tendance à utiliser les voies publiques comme "parking privé".



Place du Général-de-Gaulle

*

De nouvelles règles de circulation

RAPPEL IMPORTANT

L'article R 36 du Code de la Route stipule entre autre que : "l'arrêt ou le stationnement en agglomération sur le côté gauche d'une chaussée à double sens de circulation est interdit et réprimé par l'article R 233 du Code de la Route".

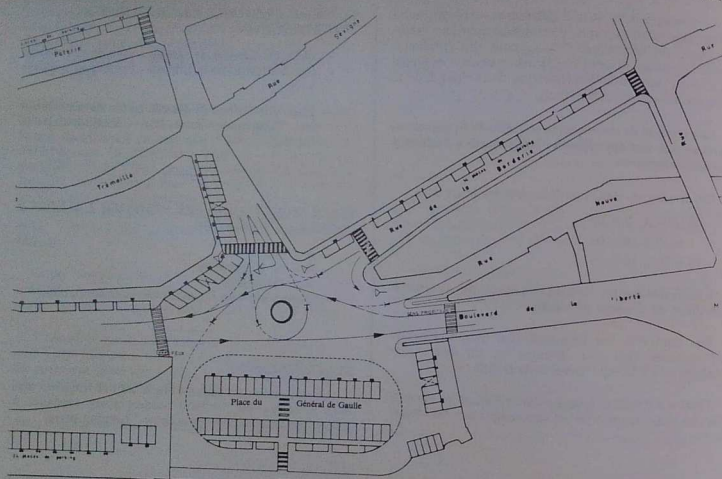
C'est notamment le cas rue du 70^e R. L., rue de la Liberté, rue Bertrand d'Argentré, boulevard Saint-Martin.

ZONE BLEUE

Pour améliorer la rotation des véhicules sur les places de stationnement, nous avons étendu la Zone Bleue à une partie du Boulevard Saint-Martin (partie comprise entre la rue de la Liberté et la rue Hellerie).

Sur les zones bleues, le stationnement est limité les jours ouvrables à 1 h 30 ; pendant les créneaux horaires suivants : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h.

Il est rappelé que le fait de modifier l'heure indiquée sur le disque sans déplacer le véhicule est verbalisable.



En Bref... En bref...

Deux nouvelles liaisons ferroviaires mises en service.

Depuis le 29 mai, date d'entrée en vigueur du service d'été, deux nouveaux trains ont été mis en service. Ils circulent tous les jours, sauf les dimanches, fêtes et sauf en août, à savoir :

- Vitré (départ) : 8 h 20 — Laval (arrivée) : 8 h 50
- Laval (départ) : 9 h 44 — Vitré (arrivée) : 10 h 10

Ces deux trains permettent :

- L'établissement de nouvelles liaisons Vitré (8 h 20) - Paris (11 h 37) et Paris (7 h 07) - Vitré (10 h 10) par correspondance à Laval avec les trains rapides "Goéland" et "Armor".
- La réalisation d'une liaison au départ de Vitré sur le chef-lieu du département de la Mayenne dans un horaire particulièrement attractif.
- Un renforcement de la desserte des gares intermédiaires du parcours.

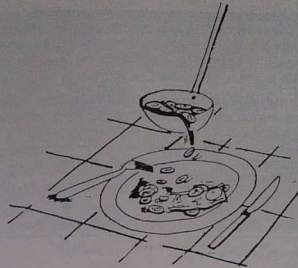
Dans votre rue, dans votre quartier, peut-être vous-même êtes-vous concerné par l'absence ou la réfection nécessaire d'une plaque de rue, de place ou bien le numéro d'une habitation ?

Alors faites-nous le savoir :

- aux Services Techniques - tél. 74.43.53
- ou à la Mairie de Vitré - tél. 75.05.21.

Vous contribuerez ainsi au maintien d'une correcte signalisation des rues et habitations de notre ville.

Merci.



CANTINES : BILAN 1982.

COUT DU SERVICE COUT D'UN REPAS

Nous avons donné dans le dernier bulletin municipal quelques chiffres concernant les cantines à titre de curiosité (nombre de repas servis, consommation annuelle de certaines denrées...).

L'année civile n'étant pas alors terminée, nous n'avons pu y joindre le bilan financier de ce service.

Ce bilan que nous allons donner ici en quelques chiffres est intéressant à double titre :

- d'une part parce qu'il donne une idée de l'effort

consenti par la Commune en matière de restauration scolaire.

- d'autre part parce qu'il permet de cerner le prix de revient d'un repas et d'éclairer ainsi les familles au regard de la participation qui leur est demandée.

Les chiffres ci-dessous correspondent d'ailleurs à la dépense minimale : n'y figurent ni les frais d'assurances, ni les amortissements des bâtiments, du mobilier et du matériel difficiles à calculer car les cantines sont parties intégrantes d'un tout qui est le groupe scolaire.

ANNÉE 82 : gestion des cantines municipales

Dépenses :

- Alimentation	498.674
- Habillement	6.673
- Produits d'entretien	29.073
- Autres fournitures	26.916
- Indemnités de gestion	520
- Frais de personnel	1.019.825
- Remplacement du personnel	9.876
- Cotisation syndicat des communes	10.200
- Entretien du matériel	5.767
- Acquisition du matériel	9.832
- Frais d'impressions	7.171
- Téléphone	3.738
- Véhicule	3.852
- entretien : 1.016,71	
- assurance : 867	
- essence : 1.818	
- vignette : 150	
- Entretien des bâtiments	6.015
- Eau	14.832
- Electricité	8.980
- Gaz	22.478
- Fuel	17.704
	<hr/>
	1.702.126 F

Recettes :

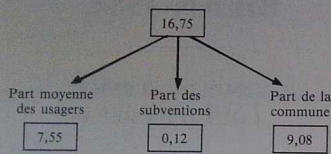
- Participation des familles	767.344
- Subvention du FORMA	6.951
- Subventions reçues pour repas des instituteurs	4.969
	<hr/>
	779.264 F

Il apparaît donc entre les dépenses et les recettes un déficit de 922.862 F correspondant à la charge de la commune pour l'année 1982.

Quant au prix de revient d'un repas, il se calcule aisément si l'on sait que 101.577 repas ont été servis en 1982 aux quelques 720 rationnaires fréquentant en moyenne les cantines municipales quotidiennement.

Prix de revient d'un repas :

- alimentation : 4,91
- personnel : 10,14
- autres dépenses : 1,70.



(pour des tarifs allant en 1982 de 4,50 F à 12 F)

On pourrait éplucher longuement sur ces chiffres d'aucuns les trouveront très lourds, d'autres normaux. Comment mieux équilibrer les participations respectives sans alourdir trop celle des familles ou celle des contribuables. A chacun sa vérité ! Celle de la Municipalité consiste à trouver le juste équilibre entre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la qualité du service rendu.

Il ne s'agit pas, en effet, seulement de nourrir des enfants mais de les accueillir, de les surveiller, de les aider à manger... pour les plus petits. Cela nécessite un personnel nombreux... La confection des menus, la présentation des aliments, l'ambiance des repas, autant de facteurs importants pour "ouvrir l'appétit".

Saluons au passage la compétence de notre gestionnaire et de toutes les cuisinières et au-delà de la compétence, le sérieux et le dévouement remarquables de toutes ces personnes qui "s'agitent" journellement pour et autour des enfants.

Et pour finir sur une note plaisante, quelques menus pris au hasard qui vous donneront peut-être l'eau à la bouche et l'envie de redevenir écolier... !

Pamplemousse Sauté de Dinde aux pruneaux Carottes Salade Fromage blanc	Salade mimosa Rosbif Frites Fromage Crème Mont Blanc
Tomates persillées Poulet Petits pois Salade - Fromage Mousse au chocolat	Crêpe jambon Omelette Salsifis Fromage Gâteau ananas
Soufflé au fromage Poisson pané Riz sauce tomate Fruit	Salade fromage Rôti de veau Chips Salade de fruits frais

C. DELIGNON

N.B. : Pour les écoles privées, la gestion n'est pas municipale. La ville apporte à ces écoles une subvention de 4,50 F par repas (valeur 82) soit pour l'année un coût de 309.907 F.

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

PROGRAMME DU CENTRE CULTUREL jusqu'au 31 DÉCEMBRE 1983

JUILLET

- Rien de programmé à ce jour.

AOUT

- Rien de programmé à ce jour.

SEPTEMBRE

- Dimanche 24 : Bal du Comité des Anciens de Vitré avec Jean-Claude BORELLY (avec la participation du Comité de Jumelage)

OCTOBRE

- Dimanche 9 : Revue Polyt (15 heures) - (CLAEC)
- Jeudi 13 : Connaissances du monde (Vitré Accueil)
- Vendredi 21 : Patrick Sébastien (Vitré spectacles).

NOVEMBRE

- Dimanche 6 : Tournée BARRET (théâtre) - (CLAEC)
- Jeudi 17 : Connaissances du monde (Vitré Accueil)
- Samedi 19 : Gala Variétés "Mannick" (Vitré spectacles)
- Dimanche 27 : Concert Ste-Cécile.

DÉCEMBRE

- Jeudi 15 : Connaissances du monde (Vitré Accueil).

QUELQUES ÉCHOS DES JEUX DE 20 HEURES...

Jacques SOLNESS et son émission «Les Jeux de 20 heures» ont obtenu à Vitré un réel succès. Ils ont ainsi exprimé à la municipalité leurs félicitations pour l'accueil, l'organisation et également la très agréable et chaleureuse participation du public vitréen : 4.000 personnes en 3 jours !

Cette émission, diffusée sur le plan national est un moyen de promouvoir notre ville et notre région.

Qualité, capacité, aspect fonctionnel du Centre Culturel : telles sont les remarques que les responsables de FR3 ont faites. Rares, nous ont-ils précisé, sont les villes qui disposent de tels équipements. Moyen de promotion pouvant répondre à toutes les opportunités d'utilisation, le Centre Culturel deviendra-t-il un plateau de télévision ? pour FR3, pas d'objection. Alors A2 et TF1 ! Avis aux amateurs ! Vos émissions, nous attendons !

La Municipalité de Vitré remercie Jacques Solness, toute son équipe, et bien évidemment les invités d'honneur : Jean Amadou - Harold Kay - Patrick Topaloff - Karen Cheryl - Jean Castelli, ainsi que Maître Capello et Marc Menan et les sympathiques Nestor et Sengué Lazarr. Mais compliments aussi à toutes celles et ceux qui ont joué et bien défendu les couleurs de VITRÉ ! Ainsi qu'au personnel municipal pour la décoration de la scène.



Aire de pique-nique au Jardin des Plantes

Un meilleur cadre de vie...

LES ESPACES VERTS A VITRÉ

Depuis plusieurs années la Municipalité a porté un effort particulier et constant sur la création et l'aménagement des espaces verts tant en zone urbaine qu'en périphérie.

Nous pouvons rappeler les réalisations les plus importantes :

- L'aménagement en aire de pique-nique :
 - du terrain situé au carrefour de la Route de Rennes et de la Route de Pocé-les-Bois, de la Boule-d'Or, de l'entrée du Terrain de Camping.
- Dans les lotissements :
 - de la zone du mille-club et des espaces de la grange.

Notons également :

- les plantations réalisées tout le long de la Rocade, place du Marchix, place Notre-Dame
- la reprise de l'allée verte derrière les tribunes
- le jardin des plantes
- la station de surpression
- la création d'un espace de jeux au chemin champlet...

Il faut préciser que si la création d'espaces verts est un élément important du cadre de vie, le problème majeur reste l'entretien permanent de tous ces espaces disséminés dans la ville. Cet entretien est lié notamment aux conditions météorologiques. Néanmoins, le souci constant de la municipalité est d'assurer le meilleur service possible dans tous les secteurs de la ville.

LES LIEUX DE PROMENADES AUTOUR DE LA VILLE

Il est bon de rappeler que, près de VITRÉ, il existe de nombreux lieux de promenades et sans les citer tous, il faut noter particulièrement :

- le Château des Rochers avec son jardin à la Française remis en état cette année par les Amis des Rochers.
- le bois des Rochers où un CRAPA (Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagé) va voir le jour après les vacances scolaires.
- La collégiale de Champeaux
- Le site de Montautour
- Le sanctuaire de la Pâinière etc...

Pour les amateurs de marche à pied :

- Les circuits de grandes randonnées :
 - Le GR 34 VITRÉ - VAL D'IZÉ
 - Le GR 37 ARGENTRÉ - VITRÉ - CHATILLON-EN-VANDELAIS

- et des petites promenades pédestres d'1 h 30 à 2 h :

- Le barrage de la Valière
- La boucle de Montautour
- La boucle de Pocé-les-Bois
- La boucle du Pont-Marin
- La boucle du Sud de Vitré : Maison-Rouge, le Bas-Fougeray, les Boufforts, la Croix des Cerisiers, extension vers le camping de St-Etienne

Ces trois dernières boucles sont en cours de balisages.

Pour tous renseignements concernant ces circuits, s'adresser soit à la Mairie, au Syndicat d'Initiative ou à M. Louis GUERMOND, La Haute-Maison, Erbrée.

DES ANIMATIONS POUR LES JEUNES PENDANT LES VACANCES

VACANCES LOISIRS JEUNES en Ille-et-Vilaine

VITRÉ
et communes
voisines

JUILLET
AOÛT

13 - 18 ans



UN CENTRE D'ANIMATION D'ÉTÉ

Le C.A.E.V.

**PISCINE
de PLEIN-AIR**
Route d'Argentré
10 h à 12 h
les mardi,
vendredi
et samedi

TENNIS
possibilité d'initiation
Complexe sportif
Bd. Louis Giroud

VOILE

Sur l'étang de
la Valière
de 16 h à 18 h

**INFORMATIONS
RENCONTRES**
avec d'autres jeunes
avec l'animateur
responsable
au CENTRE SOCIAL
27, rue Notre-Dame
Tél. 75.04.60

HAND - VOLLEY
BASKET
jours à définir

GYMNASE

BRICOLAGE
MECANIQUE
le samedi de
9 h à 18 h

CINÉMA
au centre social
Spectacles
musicaux
Rock - Folk.

etc... etc...

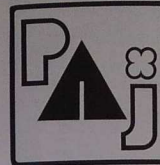
JUILLET - AOÛT
A
VITRÉ

UNE CARTE DU C.A.E.V. A 10 F
pour participer à toutes les activités
pour avoir son mot à dire
pour faire des projets d'ensemble

CAMPING
possible au
Point Accueil
Jeunes (PAJ)

Organisé par : des Associations Vitréennes, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, l'Office des Centres Sociaux, la Permanence d'Accueil 16/18 ans et la ville de Vitré.

UNE ÉTAPE POUR CAMPER



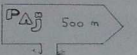
LE POINT ACCUEIL JEUNES
Complexe sportif Saint-Etienne
Route d'Argentré 35500 VITRÉ

**A
VITRÉ**

Pour les jeunes
de
13 à 18 ans



- Pour les jeunes de 13 à 18 ans.
- Pas de groupes de plus de 10.
- Pas plus de 5 nuits.
- Les jeunes assurant eux-mêmes la propreté du terrain et des sanitaires.
- 4 francs par nuit et par personne.
- Assurance responsabilité civile obligatoire.



QUELS SPORTS PRATIQUER A VITRÉ ?

Vous les jeunes qui souhaitez pratiquer un sport toute l'année, les associations sportives de Vitré offrent de nombreuses possibilités.

Nous vous donnons ci-dessous la liste des associations, ainsi que l'adresse de leurs responsables.

N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement :

LISTE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

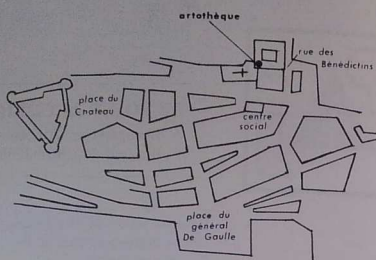
- **A.S.V.** (club de football)
Président : M. SOYER, 35, place de la République
Secrétaire : M. REBILLON, 4, rue Jean-Marie Choleau
- **AURORE**
Président : M. PASQUET, 14, boule. ard de Laval
Sections : Athlétisme
Basket-ball
Gymnastique sportive (mixte)
Gymnastique de détente
Tennis de table
Tir (carabine et pistolet)
- **CLUB VITRÉEN DE NATATION**
Président : M. DELAFOSSE, G. Scolaire Jean-Guêhenno,
avenue le Gonidec de Traissan
- **CLUB-VITRÉEN D'ACTIVITÉS SUB-AQUATIQUES**
Président : M. BAALI, Bel-Air, TAILLIS
Secrétaire : Mme POUILLAIN, 6, rue du 70^e R.I.
- **CYCLO-CLUB VITRÉEN**
Président : M. PLANCHENAU, place Kerléan,
35370 LE PERTRE

- **CYCLOTOURISME**
Président : M. HAMEL, rue de la Poulière
- **DANSE**
Présidente : Mme EXPOSITO, Ecole Primaire du Château
- **DOJO VITRÉEN**
Président : M. BOUET, 14, Espace Debussy
- **ÉTRIER VITRÉEN**
Président : M. ROGEREAU, "la Hodeyère"
- **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**
Présidente : Mme BOUET, 14, Espace Debussy
- **KARATÉ-CLUB**
Président : M. LEGRIVAIN Patrick, 9, rue de Bellevue
- **KER MOTO CLUB VITRÉEN**
Président : M. GABON François, rue Hellerie
Secrétaire : M. DURAND Gérard, 21, route de Combourg
- **TENNIS CLUB VITRÉEN**
Président : M. POUTEAU, boulevard de la Liberté
- **VITRÉENNE**
Président : M. PHOCAS, 4, rue Raoul David
Secrétaire : M. LE GUERINEL, Ecole Pierre Lemaitre,
rue du 70^e R. I.
Sections : Athlétisme
Basket
Foot-ball
Hand-ball

A

UNE GALERIE DE PRÊT D'OEUVRES D'ART A VITRÉ

*
galerie de prêt
(ou artothèque)



Qu'est-ce qu'une Galerie de prêt (ou artothèque) ?

C'est un service municipal de prêt d'œuvres d'art contemporaines, composées uniquement d'estampes et de photographies.

Il s'adresse aux vitréens et habitants du pays de Vitré.

••

Ses buts :

- pour le grand public, emporter une œuvre chez soi permet d'établir avec elle un contact différent : la regarder à loisir, en rêver, l'oublier et y revenir, c'est se familiariser avec les formes et couleurs d'aujourd'hui, trop souvent rejetées au premier regard.
- pour l'amateur, l'élève ou l'étudiant, c'est une possibilité supplémentaire de s'initier, comprendre, rechercher.
- pour l'artiste, c'est une formule publicitaire, mais, surtout, une aide financière à la création.

••

Le lieu :

Provisoirement, les œuvres sont installées dans l'ancien Prieuré des Bénédictins de Notre-Dame ("les Bénédictins"). L'accès est fléché dans le prieuré.

Mais, l'animatrice, Mademoiselle Annette LAVIGNE, est à contacter au Secrétariat Général de l'Hôtel de Ville, 1^{er} étage (téléphone : 75.05.21).

Les formalités de prêts :

Une pièce d'identité en cours de validité est requise ; un contrat précisant la durée du prêt, les références de l'œuvre sera signé avec, en annexe, le règlement de l'artothèque et l'extrait de délibération fixant les tarifs des prêts.



Afin d'assurer une rotation des œuvres, chaque prêt est consenti pour une période maximale de 3 mois, avec paiement préalable d'une redevance symbolique : 20 F. Tout dépassement de cette durée entraîne la perception de pénalités.

Des conditions particulières sont offertes aux collectivités et aux écoles.

Les garanties :

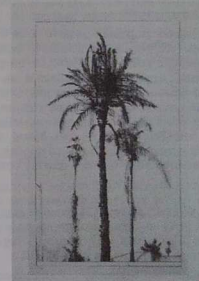
Le règlement prévoit des mesures pour la protection des œuvres qui, toutes, sont originales et numérotées.



QU'Y TROUVEREZ-VOUS ?

L'artothèque comprend, dès l'origine, plus de 200 œuvres dont environ un tiers d'œuvres purement régionales.

Un catalogue clair et documenté, une animatrice compétente vous présenteront les estampes et les photographies qui vous séduiront, mais vous étonneront peut-être aussi... Mais, en venant, vous découvrirez la vie d'aujourd'hui qui sera votre passé de demain.



MUSÉE DE VITRÉ

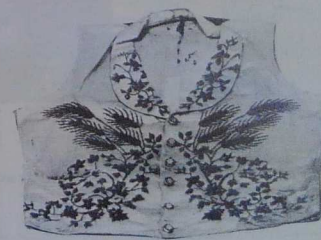
Juillet - Août - Septembre 1983

Le Mariage en Bretagne

Exposition organisée par les Musées d'Histoire et d'Ethnographie Bretonne regroupés dans l'Association BUHEZ-VIE



Une table d'invités - document Musée de Bretagne



Gilet de meunier, Champeaux - Musée de Vitré

Ecole municipale de musique

En bref... En bref... En bref

— Réinscriptions obligatoires :
Mercredi 29 et Jeudi 30 Juin de 9 h à 12 h et de 14 à 18 h.

— Incriptions Vendredi 1^{er} Juillet

2^e semaine Musicale

Après le succès populaire réservé à la 2^e semaine musicale organisée par la municipalité, nous prenons d'ores et déjà date pour MAI 1984. Le bilan apparaît largement positif, puisque l'on estime à un millier le nombre de spectateurs venus assister aux 8 concerts. Le temps fort de cette 2^e édition restera sans nul doute la rencontre des Vitréens avec leurs jeunes artistes. Anne FAUCHER, Joëlle LEMÉE, Jean-Marie et Michel ALLOUARD ont interprété avec talent des pièces du répertoire classique ainsi que des œuvres contemporaines.

Le point d'orgue de cette 2^e semaine était donné le Dimanche 15 MAI au Centre Culturel pour le concert de clôture, avec l'Orchestre de chambre Rennais ARS JUVENIS dirigé par Louis DUMONTIER.

Aide à un non voyant

Afin d'aider un non voyant de notre ville, et surtout pour lui permettre de se déplacer seul dans le quartier du Boulevard Châteaubriant, la municipalité de Vitré a effectué quelques aménagements de chaussée permettant ainsi à J.-C. H. de retrouver une certaine autonomie.

Merci à ses amis de nous transmettre sa satisfaction en ces quelques lignes.

"En vous envoyant ces quelques nouvelles, je voudrais tout simplement vous exprimer ma reconnaissance ainsi que celle de J.-C. H. qui perçoit dans l'attention que sa municipalité lui a prêtée, un encouragement à poursuivre ses efforts pour une plus grande autonomie"...

C'est au nom de tous les Vitréens que la Municipalité doit être sensible aux difficultés physiques des nôtres et contribuer ainsi dans la mesure de nos possibilités à leur offrir de meilleures conditions de vie.

Connaissez-vous votre ville !

Alors voici quelques photos. Que représentent-elles ?... et pour le bonus... d'où sont-elles prises ?

Les 15 premières et bonnes réponses seront récompensées... une carte de 10 bains valable un an à la piscine ! Alors partez à la pêche ! A la nage ! Bonne chance et à la prochaine fois au n° 14 et avec les réponses et d'autres sujets plus difficiles mais pour une première fois il fallait apprendre à nager ! Merci de votre participation.



il s'agit de :
Je pense que cette photo est prise de :

il s'agit de :
Je pense que cette photo est prise de :

il s'agit de :
Je pense que cette photo est prise de :

Nom Prénom
Adresse

Réponse à retourner à la Mairie de Vitré avant le 1^{er} septembre 1983

1978 Helmstedt

1982 Lymington

Et le 4 Juin 1983 TERREBONNE

Après avoir franchi le Rhin, la Manche, nous venons de franchir l'Atlantique ! Tels étaient les propos de Jacques Boyer, Maire-Adjoint, dans son allocution de bienvenue lors de la cérémonie de jumelage entre Terrebonne et Vitré le 4 juin dernier.

Si au mois d'octobre dernier la fin de "l'été indien" m'attendait au Québec ; pour la venue de nos amis Québécois, l'été Vitréen était au rendez-vous en cette agréable matinée.

De nombreux Vitréens représentant la vie associative, le commerce, et la population s'étaient retrouvés pour assister à cette manifestation. Le comité de jumelage regrette toutefois l'absence des scolaires qui pourtant devraient être concernés par ces échanges ainsi que de nombreux Vitréens qui, peut-être, n'avaient pas l'information !

Après les traditionnels discours et mots de bienvenue, la signature de la charte de jumelage confirmait en ces termes nos engagements respectifs :

TERREBONNE

VITRÉ

Nous, les représentants des citoyens de nos deux villes, avons rédigé cette déclaration d'amitié au nom de nos deux communautés et par là, nous nous engageons à travailler ensemble pour le renforcement de ce lien.

Nous exprimons formellement notre désir d'encourager une entente réciproque entre nos communautés aux moyens d'échanges organisés entre les citoyens des deux villes et entre les divers groupes et associations qui y remplissent un rôle.

Nous désirons particulièrement encourager nos jeunes citoyens à se rendre mutuellement visite afin qu'ils puissent plus aisément acquérir l'expérience des différentes cultures, traditions et aspirations de nos deux pays et ainsi faire progresser la cause de l'entente internationale et de la paix.

Signée en présence de :

Président du Comité
du jumelage de Terrebonne
M. GAUTIER

Président du Comité
du jumelage de Vitré
J.-C. BAZIN

A Vitré le 4 Juin 1983

Claude DESJARDINS
Maire de Terrebonne

Pierre MÉHAIGNERIE
Maire de Vitré

Claude Desjardins, Maire de Terrebonne a offert à la ville de Vitré l'emblème de cette charmante ville Québécoise.

Le comité de jumelage de Vitré a offert, quant à lui, à la délégation une reproduction du Château de Vitré, la médaille de la ville ainsi que le drapeau frappé des Armes de Vitré.

Cette journée à caractère officiel n'était que la première d'un séjour pendant lequel nos amis Québécois découvraient Vitré et sa région sans oublier le Mont St Michel, St Malo et Coutances Ville qui se jumelle également avec La Pocatière dans la région de la ville du Québec.

Le Comité de jumelage remercie les familles qui ont participé à cet échange en accueillant nos invités, ainsi que la Chorale Joie Nouvelle et l'Harmonie Municipale qui ont ajouté aux cérémonies officielles la note musicale pour fêter dans la joie et la bonne humeur l'événement.

Avant de nous quitter, la dernière matinée était consacrée à un tour de ville mais surtout à la visite de quatre entreprises vitréennes qui, en ouvrant leurs portes, ont bien confirmé la diversité du tissu industriel de notre ville. Le Comité de Jumelage remercie les chefs d'entreprises qui ont participé et accueilli nos amis Québécois.

Au mois de juillet prochain 56 Vitréens répondront à l'invitation de notre ville jumelle et si pour beaucoup ce sera le Baptême de l'air, pour tout le groupe il s'agira avant tout de découvrir une région, un pays, une ville peut-être un peu loin mais ne s'agit-il pas de nos cousins ?

Jean-Claude Bazin

Quel beau hasard

Quelques heures avant la cérémonie, alors que les préparatifs battaient leurs pleins, j'ai rencontré un groupe de six personnes me demandant avec un accent...de circonstance s'il était possible de visiter la mairie ?...Et moi de répondre bien sûr ! Mais tout à l'heure après la cérémonie.

- Comment ? quelle cérémonie ?

J.-C. B. - Et bien notre jumelage avec votre ville.

- Notre ville ? Mais nous ne sommes pas avisés !

J.-C. B. - Alors qui êtes-vous ?

- ...Eh bien six touristes "Québécois" en vacances en Bretagne !

Imaginez la suite ! Six touristes Québécois qui, par hasard, se trouvaient à Vitré à l'instant même où Vitré officialisait un jumelage avec une ville de leur pays ?

C'est avec grand plaisir qu'ils ont assisté aux diverses manifestations et qu'ils m'ont confié avant de partir : "Ce sera notre meilleur souvenir de vacances !

J.-C. B.

Bien mariés !

Eh oui ! le matin du jumelage, deux mariages étaient célébrés à la mairie de Vitré. Traditionnelle cérémonie me direz-vous ? Et bien non, pas tout à fait car Claude Desjardins, Maire de Terrebonne félicitait les jeunes époux en compagnie de nos deux maires adjoints, André Nicolle et Pierre Poirrier. Situation imprévue et originale ; Le Comité de jumelage leur souhaitait également ses meilleurs vœux de Bonheur.

COMMENT OBTENIR...

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Toute personne physique ou morale qui désire pour son compte personnel ou pour le compte d'un tiers édifier ou modifier extérieurement une construction est tenue de demander un permis de construire.

La demande doit être établie en 3 exemplaires et comporter, outre les imprimés nécessaires clairement remplis, des plans de situation, de masse ainsi que tous les plans concernant directement le projet (façades, matériaux).

2 exemplaires de la demande sont déposés à la D.D.E. et 1 exemplaire à la Mairie du lieu de construction.

Le délai d'instruction des demandes est fonction du dossier et des services à consulter (D.D.A. - Service Incendie - Bâtiments de France).

La demande est instruite au vu :

- 1) de la réglementation en vigueur sur la commune
- 2) de l'avis du Maire
- 3) des avis des services consultés

Le permis de construire est délivré en général par le Maire et parfois par le Préfet.

Il doit être affiché :

- 1) sur le terrain dès son obtention et pendant toute la durée du chantier.
- 2) A la Mairie pendant 2 mois (le délai de recours pour les tiers est de 4 mois).

Pour tous renseignements complémentaires :

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT**

Place du Champ-de-Foire — 35500 VITRÉ
Tél. 75.07.78

En bref...

En bref...

En bref...

En bref...

LE TRAIN

A GRANDE VITESSE (TGV)

Plusieurs questions nous ont été posées depuis le passage du T.G.V. à Vitré. Comme promis dans notre précédent numéro, avec l'aimable participation du chef de gare de Vitré, nous vous donnons quelques caractéristiques complémentaires.

Nous ne comptons pas ici et en quelques mots vous donner une information complète mais des réponses à des questions que vous vous posez peut-être.

LE CERTIFICAT D'URBANISME

— Le certificat d'urbanisme est un document délivré par l'administration à la demande, soit d'un particulier, soit d'un notaire ou d'un géomètre qui renseigne sur la possibilité de construire sur un terrain donné.

— Les imprimés de demande (comportant tous les renseignements nécessaires à la location du terrain ainsi que ceux donnant la situation juridique : références cadastrales, superficie, nom du propriétaire accompagnés de plans de situation (extrait cadastral de préférence) doivent être déposés en 2 exemplaires à la D.D.E. et 1 exemplaire à la Mairie du lieu de construction (3 exemplaires à la D.D.E. pour VITRÉ).

— Le certificat d'urbanisme est valable 6 mois à compter de sa date de signature et il est créateur de droits. Il doit être fait mention sur ce document de toutes les servitudes applicables au terrain ainsi que celles qui pourraient découler de la construction à y édifier (Taxes).

Un permis de construire demandé pendant la durée de validité du certificat d'urbanisme ne peut être refusé si, dans ce certificat, le terrain est réputé constructible.

— Demandes à déposer pour VITRÉ en 3 exemplaires à la :

- D.D.E. - Subdivision de VITRÉ
Château Marie
Place du Champ-de-Foire - VITRÉ

— Pour les autres Communes :

- 2 exemplaires : D.D.E.
- 1 exemplaire : Mairie du lieu de construction

Principales caractéristiques

Le T.G.V. se présente sous la forme d'une rame réversible articulée, longue de 200 m, d'un poids de 386 tonnes, composée de 2 motrices encadrant 8 voitures climatisées d'une capacité de 386 places - 111 en 1^{ère} classe et 275 en 2^e.

Deux rames peuvent circuler couplées et offrir ainsi une capacité de transport de plus de 750 personnes. Grâce à leur puissance - 6300 KW - répartie en 12 moteurs de traction, les T.G.V. peuvent gravir à pleine vitesse des rampes très sévères (3,5 %) analogues à celles des lignes de montagne.

L'avant du T.G.V. est profilé et sa section réduite pour une meilleure pénétration dans l'air. L'étude aérodynamique du T.G.V. a été menée en soufflerie et son tracé optimisé par ordinateur.

Vitesse

Le 26 Février 1981, la rame N° 16 du T.G.V., en circulant à 380 km/h, sur la ligne nouvelle Paris - Sud-Est, a permis à la SNCF de battre le record mondial qu'elle détenait depuis 26 ans.

La vitesse maximale, en service commercial, a été fixée à 260 km/h, limite qui peut être actuellement considérée comme économiquement optimale.

Innovations françaises pour la Grande Vitesse sur rail

— Une stabilité étudiée pour 260 km/h : les 6 boogies moteurs des rames T.G.V. ne supportent pas les moteurs de traction, qui sont suspendus à la caisse et reliés aux essieux, par une transmission coulissante à cardan. Cette disposition permet d'alléger chaque boogie moteur d'environ 2 tonnes et de diminuer ainsi les efforts exercés sur la voie.

— La signalisation en cabine : les panneaux extérieurs de signalisation sont remplacés par des indications électroniques dans la cabine de pilotage. Si la vitesse indiquée est dépassée, un freinage d'urgence se déclenche automatiquement.

— Le captage du courant électrique à 260 km/h : contrairement aux lignes électriques classiques, le câble électrique d'alimentation (caténaire) du T.G.V. est à une hauteur constante au-dessus du rail. Un nouveau pantographe à deux étages a été conçu pour assurer un contact permanent avec la caténaire.

Le T.G.V. est équipé d'un système de freinage renforcé : frein électrique rhéostatique sur les boogies moteurs, frein à disque sur les boogies porteuses (4 disques par essieu), frein à semelles sur tous les boogies au-dessous de 160 km/h.

La Compagnie Générale des Eaux communique :

Vous raccorderiez prochainement les installations intérieures de votre habitation à l'égout public et vous désirez sans doute connaître vos obligations techniques en matière de versement des eaux usées provenant de votre propriété.

Cette note d'information a pour but de vous aider à effectuer votre raccordement au réseau d'assainissement public dans les meilleures conditions et suivant les dispositions réglementaires en vigueur.

Vous n'ignorez pas que le réseau d'assainissement de votre commune est de type séparatif. Ceci signifie que les eaux pluviales et de ruissellement d'une part, et les eaux usées d'autre part, sont collectées et évacuées par des réseaux distincts.

— Les eaux pluviales : ce sont les eaux de pluie recueillies par les toitures et les cours d'immeubles. Ces eaux sont conduites hors de votre propriété par les descentes de gout-

LES ATOUTS MAJEURS DU T.G.V.

— Economie de temps

Du fait que le T.G.V. roule à 260 km/h sur la ligne à grande vitesse, la durée des trajets est considérablement réduite. Les économies de temps sont réalisées en deux phases :

- depuis septembre 1981, le trajet Paris-Lyon est couvert en 2 h 40 au lieu de 3 h 48 par les meilleurs trains empruntant la voie classique.
- en octobre 1983, Paris ne sera plus qu'à 1 h 40 de Dijon, 2 heures de Lyon et 4 h 50 de Marseille.

— Economie d'énergie

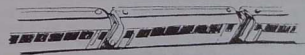
Le T.G.V. ne consomme que 11 grammes d'équivalent pétrole au "siège-kilomètre" contre 8 à 10 grammes pour un train classique. Il apparaît donc que la surconsommation énergétique est faible par rapport à l'augmentation importante de la vitesse. Au surplus, grâce à la traction électrique, le T.G.V. fait très largement appel à des sources d'énergie nationale.

Limitation du bruit

Le faible niveau du bruit intérieur est l'un des éléments de confort du T.G.V. Grâce à leur aérodynamisme et à leur qualité de roulement, les rames circulant à leur vitesse maximale demeurent plus discrètes pour l'extérieur, qu'un train classique roulant à 160 km/h.

Peu bruyant, le T.G.V. qui utilise la traction électrique, n'engendre également aucune pollution atmosphérique.

D'autres précisions vous seront données dans notre prochain numéro... car nous n'arrivons pas à suivre le TGV ! en un seul bulletin.



tières, les avaloirs de cours, etc... Non polluées, elles seront restituées directement au milieu naturel.

— Les eaux usées : ce sont des eaux de provenance domestique, c'est-à-dire les eaux de ménage, de toilette, de lavage et les eaux vannes contenant de l'urine et des matières fécales. Elles sont évacuées par les éviers, lavabos, machines à laver, W.C. et autres appareils sanitaires, puis conduites vers la Station d'Épuration qui les traite avant de les jeter dans le cours d'eau avoisinant.

Il faut savoir qu'un trop grand apport d'eaux non polluées perturbe considérablement le fonctionnement d'une Station d'Épuration et contribue en fait à l'accroissement de la pollution du milieu naturel. L'effluent rejeté par une Station en état de surcharge hydraulique est ainsi souvent très médiocre et les riverains doivent parfois subir les odeurs qui se dégagent alors des ouvrages de traitement. En outre, l'apport d'eaux claires à la Station accroît les dépenses de fonctionnement et, en conséquence, la redevance que vous aurez à payer.

C'est pourquoi les dispositions réglementaires stipulent que "Le Service d'Assainissement a toujours le droit de vérifier, avant tout raccordement à l'égout public, que les installations intérieures remplissent bien les conditions requises et de refuser ce raccordement si elles ne sont pas remplies".

Afin de vous prémunir contre les difficultés ultérieures, nous vous demandons, en conséquence, de bien vouloir porter une attention toute particulière à la mise en

place de vos canalisations intérieures d'eaux usées et pluviales, et de vous assurer en temps utile de la conformité de vos installations avec les prescriptions réglementaires.

Bien entendu, nous nous tenons à votre disposition, et tout particulièrement notre Responsable local, afin de vous fournir toute information complémentaire à ce sujet. (Compagnie Générale des Eaux, route des Eaux - tél. 75.06.31).

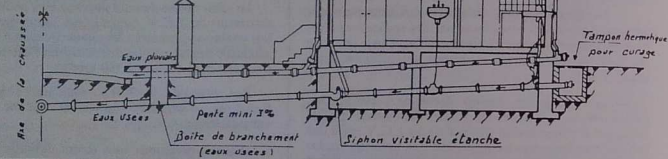
Schéma de raccordement d'une habitation

Important

— C'est sur la boîte de branchement placée en limite de propriété que vous devez amener les eaux usées (ménagères et toilette) et vannes (W.C.) de votre habitation.

— Les eaux provenant des toitures et du ruissellement des cours d'immeubles et descentes de sous-sol doivent être envoyées soit à la canalisation d'eaux pluviales, soit au caniveau ou fossé de la rue.

En aucun cas, ni les eaux pluviales, ni les évacuations des fosses fixes et septiques ne doivent être envoyées au réseau d'égout.



Boîte à idées... Boîte à idées... Boîte à idées...

Q — La Place de la Victoire est restée encombrée de divers matériaux. Il serait indispensable de les enlever et de refaire le nivellement.

R — L'entreprise qui a réalisé les travaux doit effectuer la remise en état de cet espace.

* *

Q — Il est difficile de traverser le boulevard Saint-Martin entre le bas de la rue du 70^e R. I. et la rue du Coudrais, le feu vert ne fonctionne pas.

R — Il y a un feu vert piétons qui fonctionne en appuyant sur les boutons individuels fixés sur les feux. Toutefois, il faut attendre le cycle normal de rotation. Malheureusement, bien souvent, les piétons n'attendent pas ce cycle et traversent... en infraction... Alors un peu de patience car l'appel du vert déclenche le système. Mais il n'est pas immédiat, il faut en effet prévenir les véhicules venant en sens inverse !

Q — Plusieurs personnes nous interrogent concernant la récupération des ordures telles que ferraille, plastique, verre.

R — Un premier essai n'ayant pas été couronné de succès, d'autres projets sont actuellement à l'étude, mais les solutions ne sont pas des plus économiques à moins d'engager de gros investissements.

Les récupérateurs locaux ont d'ailleurs eux-mêmes des problèmes de commercialisation.

L'idéal serait de réfléchir à des moyens de réemploi qui sont liés à des investissements. C'est certes un choix à faire mais le problème fait partie de nos préoccupations.

* *

Q — Ne serait-il pas possible de prévoir des bennes dans les grandes surfaces pour récupérer les cartons, verres et autres débris susceptibles d'être revendus au profit d'œuvres ?

R — Pour les grandes surfaces, il s'agit d'initiatives privées. Votre suggestion peut toutefois être retenue par les responsables qui, avec l'aide d'une association, pourraient répondre à votre souhait.

Q — Des feux tricolores seraient très utiles au carrefour du Bas-Pont ou aux sorties d'usines, il y a encombrement et parfois des accidents.

R — Des feux tricolores ne seraient en fait utiles qu'aux heures d'entrées et de sorties des entreprises limitrophes.

De plus, l'aménagement d'accès du futur hôpital, l'étude en cours pour une amélioration de la circulation place de la gare, et le projet de continuité de rocade nous obligent à être prudents, quant à des investissements prématurés et qui à cet endroit précis sont très ponctuels.

Dans l'immédiat, le respect des règles de priorité reste la solution la plus objective.

* *

Q — Ne serait-il pas possible de faire une petite piste (sentier) autour du Barrage de la Valière ?

R — Ce sentier existe, c'est un agréable lieu de promenade.

* *

Q — Plusieurs personnes souhaitent que le terrain situé entre les immeubles de la Motte et les maisons rue Maurice-Ravel, soit aménagé pour les enfants... Vélo-cross par exemple.

R — La butte de terre est à ce jour disparue, l'idée de ces riverains est certes intéressante, mais ce terrain est du domaine privé et l'implantation d'un établissement scolaire y est prévue.

* *

Q — Plusieurs réclamations concernant la destruction par le feu des débris de jardin nous sont adressées de la part d'habitants de divers quartiers et plus particulièrement de lotissements.

R — Nous rappelons tout simplement que le service de réputation collecte les débris de jardin lorsque, bien entendu, ils sont "bien présentés", à savoir dans des bacs poubelles ou des sacs, mais pas en "tas" sur les trottoirs.

Il est souhaitable de respecter cela car ce n'est pas agréable de subir les fumées et les odeurs dégagées par les feux ainsi allumés. Merci de bien vouloir respecter ce souhait.

* *

Q — Il n'y a plus de plaque dans les rues de Verdun, de Metz. Il serait nécessaire de les remplacer.

R — Elles sont commandées et seront remplacées. Merci de nous l'avoir signalé.

Q — Il serait nécessaire de mettre en place des panneaux ou autres moyens, afin de renforcer la sécurité aux abords de l'école Sainte-Bernadette, route de La Guerche compte tenu de la circulation et de la tentation de faire des excès de vitesse.

R — Après contact avec les services de l'équipement, il y aura dans les prochaines semaines : un marquage au sol "enfants", la réfection du passage piétons ; de plus, il sera procédé au changement des panneaux dans les 2 sens annonçant "école".

* *

Q — Il serait nécessaire d'effectuer le ramassage des matières inertes en campagne, au moins tous les deux mois et prévenir de la date de passage.

R — Nous prenons bonne note de cette demande et nous préviendrons les personnes intéressées du jour de ramassage de ces matières inertes.

* *

Q — Serait-il nécessaire d'avoir un passage piéton face au lotissement de l'Ecureuil pour traverser la rocade, face aux Etablissements Cadieu.

R — Ce passage piéton sera réalisé dans le courant du mois de juin, mais le programme de peintures extérieures a pris du retard suite aux mauvaises conditions atmosphériques de ce printemps.

* *

Q — Plusieurs demandes suite aux travaux ayant nécessité l'ouverture du mur de jardin des plantes boulevard des Rochers : pourquoi ne pas prévoir un passage plutôt que de remonter le mur ?

R — La Municipalité a pensé effectivement à cette possibilité et il est fort probable que le passage restera ouvert, un portail doit être mis en place.

RAPPEL A PROPOS DU JARDIN DES PLANTES

Un peu de discipline et de respect ! Le jardin des plantes est accessible à tous et à toutes. Mais piétons seulement, la circulation à moto, cyclomoteur, est interdite et passible de procès-verbal. Suite aux diverses remarques, les services de police vont renforcer leur surveillance.

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS...

CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS MAGNÉTOTHÈQUE

A quelques mois de l'installation de la bibliothèque au n° 16 de la rue Poterie, dans un immeuble appartenant au Bureau d'Aide Sociale, il est bon de rappeler ce qu'est C.B.P.T.

Historique :

Les bibliothèques pour tous ont été créées en France en 1934 par l'A.C.G.F. Devenue autonome en 1971, l'association C.B.T.P. est non confessionnelle et non politique. Elle a été agréée en 1973 : Association nationale d'éducation populaire par le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Organisation et développement :

C'est la plus importante association privée de prêt de livres en France : 8 millions de prêts annuels environ. Tous les membres de cette association sont bénévoles, et celle-ci s'efforce d'être une réponse aux besoins culturels de l'homme d'aujourd'hui : écoles, centres sociaux, quartiers, hôpitaux, clubs du 3^e âge... effort particulier pour le tourisme : création de bibliothèques saisonnières (plages et villes d'eaux) : carte d'abonnement valable dans toute la France.

L'Union Nationale siège à Paris : elle fédère 86 associations départementales autonomes qui soutiennent 1.800 bibliothèques de réseaux. Les associations départementales assurent la formation continue des 8.000 bibliothécaires bénévoles de l'association.

Enseignement :

Il est réparti sur une année scolaire environ : cours oraux par petits groupes, cours par correspondance, stages obligatoires en bibliothèque, exercices pratiques (reliure et catalogue) complètent la formation.

Un certificat d'aptitude est délivré en fin d'étude après un contrôle des connaissances du candidat.

La formation de base ci-dessus peut être complétée par une spécialisation jeunesse, discothécaire... 50 magnétothèques et discothèques prêtent en France plus de 120.000 documents sonores par an.

Fonctionnement :

Une participation aux frais est demandée aux lecteurs, ce qui constitue le budget de la bibliothèque.

Abonnement :

- 20 F par an et par famille.
- + prix du journal quotidien pour chaque livre emprunté.

- + 3 ou 4 Francs par cassette ou disque emprunté.
- pour les nouveautés, 1/20^e du prix d'achat.

Prêt :

- Durée 15 jours, pour un nombre non limité de livres, cassettes ou disques.

Le choix des livres est fait au sein d'un comité de lecture, par chaque équipe des différentes bibliothèques, selon le goût des lecteurs.

C.B.P.T. édite mensuellement 2 revues d'analyses critiques de livres pour adultes et jeunes : "notes bibliographiques", "livres jeunes d'aujourd'hui".

Bilan de l'année 1982 : Vitré

12.197 livres ont été prêtés à 4.951 lecteurs, soit une augmentation de 27 % de prêts de livres, soit une augmentation de 21 % du nombre des lecteurs.

233 familles nouvelles se sont inscrites au cours de cette même année ; 1.625 auditeurs ont emprunté 3.400 cassettes et disques.

La bibliothèque a fait en 1982 l'acquisition de 914 livres et de 446 cassettes et disques, dont 110 cassettes de radio-france et radio-culture à sujet divers : histoire, littérature, théâtre, civilisations, radioscopies...

Depuis le 1^{er} Janvier 1983, la bibliothèque a déjà enregistré : 85 familles nouvelles, prêté 4.565 livres et 1.332 cassettes.

Projets :

L'association s'installera au 16 de la rue Poterie à la fin de l'année 1983 dans un local de 130 m² (actuellement 60 m²) aménagé pour recevoir personnes âgées et personnes handicapées. Une salle spécialement conçue pour la discothèque magnétothèque est prévue ainsi qu'une pièce réservée aux enfants.

Au cours de l'année scolaire 82-83, une enquête a été faite auprès des établissements secondaires et des contacts ont été pris à Paris pour l'installation d'une antenne vidéo-thèque. L'enquête et les contacts sont toujours en cours.

Il est intéressant de rappeler que l'association C.B.P.T. va se réinstaller à l'emplacement exact où elle a fonctionné pendant près de 15 années, de 1956 à 1970... Ce sera cette fois son 6^e déménagement en moins de 25 ans.

Pour son installation dans un local plus important et plus fonctionnel, C.B.P.T. recrutera dès la rentrée, des personnes bénévoles intéressées par ses activités et la formation qu'elle propose : renseignements auprès des bibliothécaires-permanentes ou tél. 75.03.81.

Pour l'équipe des bibliothécaires,
La responsable
M.-T. GERARD

VITRÉ ACCUEIL

A la veille des vacances, une année d'activité s'achève... la 10^e depuis la création de Vitré Accueil.

Diverses et variées, les activités ont encore cette année intéressé beaucoup de nos adhérents. Cuisine, peinture sur soie, activités manuelles, soirées "Connaissance du Monde" sans oublier notre repas annuel, une très agréable soirée où, dans une sympathique ambiance, plus de cent participants s'y étaient donné rendez-vous.

Dès la rentrée, une invitation à honorer, en effet dans le cadre du 150^e anniversaire du Comté d'Helme, ville jumelée de Vitré, le comité d'accueil de la Foire invite Vitré Accueil à représenter notre ville. Un stand sera à notre disposition. Les adhérents et sympathisants qui souhaitent effectuer le déplacement voudront bien s'inscrire avant le 5 Septembre. Date du déplacement : départ vendredi 16 Septembre à 18 heures, retour lundi 19 Septembre à 15 heures.

Quelques personnes peuvent rester toute la semaine pour tenir le stand. Retour assuré le samedi avec la délégation d'Helme, qui viendra à la Foire de Vitré. Prix transport seulement, aller et retour car couchette : 345 F ; hébergement (week-end ou semaine) gratuit chez l'habitant.

Avant ce rendez-vous, toute l'équipe de Vitré Accueil souhaite à ses fidèles adhérents de bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée.

Le Président,
J.-C. BAZIN.

* *
*

ASSOCIATION FORCE-OUVRIÈRE CONSOMMATEURS

L'A.F.O.C., UNE ORGANISATION A VOTRE SERVICE ?

L'A.F.O.C. est une organisation de consommateurs existant dans la FRANCE entière qui s'adresse à tous ceux qui veulent se former et s'informer sur les problèmes de la consommation.

L'A.F.O.C. VITRÉ organise tous les jeudis de 19 heures à 19 h 30 sur RADIO CITE VITRÉ 88,7 MHz une émission d'information "REGARD DES CONSOMMATEURS", elle tient une permanence au 2, rue des Bénédicins à VITRÉ - tél. 75.42.80 le lundi de 18 heures à 19 heures, le mercredi et le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

L'A.F.O.C. VITRÉ est déjà intervenue sur de nombreux problèmes locaux. Elle a créé trois commissions :

- Une commission pour la mise en application de la loi sur les locations "LOI QUILLOT".
- Une commission des "Jeunes Consommateurs".
- Une commission sur l'environnement et l'urbanisme.

Pour tous renseignements, s'adresser aux permanences de L'A.F.O.C. VITRÉ.

Le Bureau AFOC Vitré

L'ASSOCIATION DES VIEUX TRAVAILLEURS F.O. DE VITRÉ

L'Association des Vieux Travailleurs F. O. de Vitré, ouverte à tous les retraités, tient une permanence au Centre Social rue Notre-Dame tous les lundis de 9 heures à 12 heures pour constitution des dossiers et demandes de retraite sécurité sociale et agricole, retraite complémentaire, pré-retraite, dossier d'étude ASSEDEC, indemnité de départ en retraite, dégrèvement de la taxe télévision.

Venez participer aux promenades de printemps et d'automne, à son concours de belote, à son banquet et à son assemblée générale.

Le Président,
René ALLAIN.

* *
*

SYNDICAT D'INITIATIVE

CONCOURS PHOTO ET PEINTURE "IMAGES DE VITRÉ"

Le Syndicat d'Initiative, dans le but de promouvoir le Pays de Vitré, organise un concours-photo et un concours-peinture sur le thème : "Images du Pays de Vitré". Tout peintre amateur pourra exposer 2 toiles de format minimum 35 cm x 24 cm et maximum 75 x 60 cm.

Tout photographe amateur pourra exposer 1 photo noir et blanc et 1 photo couleur au format unique 18 x 24 cm.

La date limite de dépôt des œuvres est fixée au 25.6.83.

Les œuvres seront exposées à Vitré dans la Halle Polyvalente, Place Notre-Dame, du 1^{er} juillet au 31 août 1983.

Les œuvres seront jugées par les touristes et par un jury local. Prix de 300 F, 200 F et d'autres lots.

Le règlement du concours est à votre disposition au Syndicat d'Initiative.

* *
*

EXPOSITION ARTISANALE

Le Syndicat d'Initiative du Pays de Vitré organise dans le cadre de l'animation estivale (juillet, août) une exposition-vente d'artisanat d'art.

Cette exposition a pour but de retenir les touristes davantage à Vitré et de favoriser l'artisanat en présentant des objets fabriqués dans le Pays de Vitré.

Certains artistes-artistes travailleront devant le public pour montrer leur technique de fabrication.

Les objets exposés seront très variés : tableaux, étains, tissage, ébenisterie, peinture sur soie, poterie, vitraux, etc...

L'exposition aura lieu du 1^{er} juillet au 31 août dans la Halle Polyvalente, place Notre-Dame.

R.C.V.

RADIO CITÉ VITRÉ, Association, loi 1901, dont le but est de promouvoir la culture et l'expression locale, émet sur VITRÉ et sur sa région depuis le mois de décembre 1981.

Ayant vu le jour à cette époque, grâce à l'initiative de quelques vitréens, elle s'est depuis développée avec le souci constant d'améliorer ses structures. Après un an et demi d'existence, tout n'est pas forcément "rose", pour la cinquantaine d'animateurs (trices) qui se relaient afin d'assurer les 80 heures de programmes hebdomadaires, mais la fidélité et l'enthousiasme des auditeurs, dont le nombre croît d'ailleurs sans cesse, reste un précieux stimulant.

L'avantage des radios locales en général, et de R.C.V. en particulier, "parler de la réalité quotidienne, ce qui intéresse obligatoirement les auditeurs des radios locales".

R.C.V. : moyen d'information, d'animation et de communication.

Radio Cité Vitré repose sur un Bureau composé de 7 membres :

- Président : J.-Y. PLANCHAIS
- Vice-Président : J.-F. ZIMMERMAN
- Secrétaire : G. DURAND
- Secrétaires adjoints : J.-C. ORAIN et J. FERRION
- Trésorier : A. LIGER
- Trésorier adjoint : L. JAGLINE.

D'autre part, une trentaine d'associations locales de VITRÉ et de la région (sportives, culturelles, humanitaires, de loisirs...) soutiennent R.C.V. dans son projet, un chiffre qui se passe de commentaires, tant qu'il est évident que l'expression sur la voie des ondes peut aider dans le déroulement des activités de ces associations.

Bien sûr, le talon d'Achille de R.C.V. demeure le domaine financier, surtout quand on sait les prix des différents matériaux et accessoires nécessaires à la réalisation d'émissions radio-diffusées.

L'analyse de la situation actuelle, d'une radio comme R.C.V., nous amène d'ailleurs à penser, qu'elle devra absolument être l'émanation des différents partenaires suivants :

- l'association R.C.V.
- la municipalité
- les associations locales
- les mairies environnantes
- le commerce local
- les initiatives personnelles et privées.

Je voudrais profiter d'autre part, de l'occasion qui m'est donnée, grâce à ce bulletin municipal, pour vous communiquer les grands rendez-vous de notre radio, à l'occasion de la rentrée de septembre :

- Samedi 10 Septembre : Grand Fest-Noz de R.C.V. dans l'enceinte du château de Vitré ;
- R.C.V. présent en direct sur la Foire-Exposition de VITRÉ ;
- R.C.V. présent également en direct dans les rues de VITRÉ à l'occasion de la Grande Braderie des commerçants.

PROGRAMMES

A partir du 13 Juin, Radio Cité Vitré proposera des émissions à partir de 14 heures, tous les jours de la semaine :

- LUNDI : 14 heures - 22 heures
- MARDI : 14 heures - 22 h 30
- MERCREDI : 14 heures - 22 heures
- JEUDI : 14 heures - 22 heures
- VENDREDI : 14 heures - 24 heures
- SAMEDI : 7 heures - 23 heures
- DIMANCHE : 7 heures - 16 heures.

Les émissions et les animateurs de R.C.V. prendront leurs vacances d'été, du dimanche 31 juillet au dimanche 28 août.

L'espère que ces quelques lignes vous auront permis de vous faire une idée, plus précise, de notre association, et à l'avance, à quelque niveau que vous soyez, je vous remercie du soutien que vous voudrez bien nous apporter.

J.-Y. PLANCHAIS.

* *

LE C.L.A.E.C. ET L'ASSOCIATION "PEINTURE ET DESSIN" DE VITRÉ

L'ÉCOLE DE DESSIN ET DE PEINTURE

L'École d'Arts Plastiques du Pays de Vitré créée et gérée par le CLAEC et animée par l'Association Dessin Peinture est ouverte aux enfants à partir de 6 ans jusqu'à 8 ans qui sont alors pris en ateliers d'éveil artistique (durée 1 heure) en nombre limité et aux jeunes de plus de 8 ans (durée 1 h 30) qui sont alors pris en cours de dessin et de peinture.

Tous les enfants et les jeunes sont rassemblés par groupe d'âge et par groupe de niveau sous la direction de professeurs diplômés d'une École des Beaux Arts.

Les cours se déroulent dans les locaux de l'école de Dessin et de Peinture situés au Centre Social. Ils ont lieu pour la plupart le mercredi ou les autres jours de la semaine après 17 heures.

Les enfants et les jeunes pratiquent au départ la peinture où ils sont invités à exprimer leur créativité dans une ambiance de joie propice à leur épanouissement. Ils sont orientés ensuite progressivement vers le dessin et les autres disciplines artistiques.

Des cours sont également dispensés aux adultes le mardi après-midi, le mardi soir et le jeudi après-midi.

Les inscriptions des nouveaux élèves pour la prochaine rentrée sont prises dès à présent au secrétariat du Centre Social. Elles ne seront confirmées définitivement qu'après une rencontre des professeurs avec les familles.

LA CHORALE "JOIE NOUVELLE" est ouverte à tous les vitréens aimant chanter

La chorale "JOIE NOUVELLE" est une association loi 1901 ouverte à tous les Vitréens aimant chanter. Aucune connaissance musicale particulière n'est demandée puisque tous les chants sont appris par audition. Il est simplement demandé de chanter juste.

La chorale "JOIE NOUVELLE" recherche en particulier des voix d'hommes qui font toujours défaut dans la plupart des chorales françaises. Son répertoire est très varié et privilégie aucun style particulier. Toutes les œuvres sont choisies en fonction de leur intérêt pour les chanteurs comme pour le public.

Les répétitions ont lieu toute l'année sauf en juillet et août le mardi soir de 20 h 30 à 22 heures au local des répétitions situé au 24, rue Notre-Dame en face du Centre Social. La chorale "JOIE NOUVELLE" donne une dizaine de concerts par an, le vendredi soir, le samedi soir ou le dimanche après-midi à Vitré même et dans d'autres communes du département. Pour tous renseignements supplémentaires, contactez François BOUCHERIT - tél. 75.09.21 et présentez-vous le mardi soir à 20 h 30 au local des répétitions, 24, rue Notre-Dame.

* *

CRÉATION D'UNE CHORALE D'ENFANTS A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

A l'initiative de la chorale "Joie Nouvelle" une chorale d'enfants sera créée en septembre prochain pour les enfants, garçons et filles, de 8 à 12 ans. Cette nouvelle chorale qui sera constituée sous la forme d'une association distincte de la chorale "Joie Nouvelle" sera dirigée par Martine PETTIER, soliste et chef de pupitre alto. Les répétitions de cette chorale seront distinctes de celles de la chorale "Joie Nouvelle" et se dérouleront chaque semaine le mercredi ou le vendredi de 17 heures à 18 heures au 24, rue Notre-Dame. Toutes les familles intéressées peuvent d'ores et déjà écrire à François BOUCHERIT, 32, rue Notre-Dame, afin d'être convoquées à la réunion de préparation qui aura lieu courant septembre.

* *

L'AURORE DE VITRÉ SECTION TIR

la section tir de l'Aurore de Vitré comprend une soixantaine de licenciés. Cette section est affiliée à la Fédération Française de Tir, qui coordonne et développe la pratique du tir sportif.

Cette saison a vu la création d'une école de tir destinée à l'initiation au tir sportif des jeunes garçons ou filles à partir de 9 ans.

Différentes disciplines peuvent être pratiquées au stand de l'Aurore :

- carabine et pistolet 10 mètres (air comprimé),
- carabine et pistolet 50 mètres (22 long rifle),
- pistolet standard et gros calibre (stand 25 mètres),
- pistolet vitesse olympique (stand 25 mètres).

Si la majorité des tireurs pratiquent ce sport pour leurs loisirs, plusieurs sportifs de la section sont engagés dans les compétitions officielles.

Pour la saison "d'hiver", M. Reucheron au pistolet 10 mètres, et M. Robin à la carabine 10 mètres ont participé au championnat de France à Toulouse.

Pour la saison "d'été", la section tir a remporté un brillant palmarès aux derniers championnats de Bretagne :

- 4 titres de champion de Bretagne en individuel,
- 1 titre de championne de Bretagne pour l'équipe minimes,
- 3 titres de vice-champion en individuel.

Il nous faut souligner la bonne prestation des jeunes de l'école de tir puisque 7 tireurs sont qualifiés pour le championnat interrégional, et que des les championnats régionaux, 6 tireurs ont réalisé les points d'accès au championnat de France.

Ces nombreux succès nous encouragent dans la voie de la formation des jeunes.

Mais se pose pour nous un problème important : l'insuffisance de nos installations pour poursuivre cette politique. Déjà, cette année, nous avons dû refuser des inscriptions du fait du manque de postes de tir.

C'est pourquoi un projet de modification du stand actuel est à l'étude qui nous permettrait avec 22 postes de tir à 10 mètres et 10 postes de tir à 25 mètres d'avoir un outil de travail efficace pour la formation et la pratique de ce sport.

Reste le plan financier de ce projet !

Le responsable tir
J.-P. ROBIN

* *

SECTION BASKET

1 titre de Champion de Bretagne, 6 titres de Champions d'Ille-et-Vilaine, 4 équipes qui joueront à un échelon supérieur : trois chiffres qui marquent que le bilan 82-83 fut globalement positif pour les 380 licenciés de la section basket, licenciés répartis en 37 équipes.

- Champions d'Ille-et-Vilaine pour les équipes suivantes :

- Benjamin 2^e Division
- Benjamin 1^{ère} Division
- Juniors féminines
- Seniors féminines 2^e Division
- Cadets 1^{ère} Division
- Seniors masculins Honneur masculin.

— **Champions de Bretagne :**

- Seniors masculins 3 devant Sanquer Brest II

— **Equipes qui évolueront en division supérieure :**

- Seniors féminines 3 en 1^{ère} Division
- Seniors féminines 2 en Honneur
- Seniors masculins 3 en Promotion Excellence Bretagne
- Seniors masculins 2 en Excellence Bretagne.

IL faut noter que ces deux équipes joueront en Championnat Régional et que l'AURORE innove en faisant jouer une équipe réserve 3 en Régional.

Tous ces bons résultats ne doivent pas faire oublier que la saison 83-84 doit se préparer activement. Pour tout renseignement concernant le basket, vous pouvez contacter :

- Pascal CHEVALIER, 3, rue de Pré-Clos
Tél. 74.44.80.
- Etienne FOUCHER, rue de Bellevue - Tél. 75.12.23
- Yves GAUDIN, 11, rue Hardy de la Largère -
Tél. 75.01.92.

Pour préparer la prochaine saison, un stage aura lieu au Moulin de la Haye du 29 août au 4 septembre 1983.

* *

SECTION TENNIS DE TABLE

Que faut-il retenir de la saison 82-83 de la section "tennis de table" de l'AURORE de VITRÉ.

L'équipe fanion se maintient en régionale III, et pour la première fois, elle disputera deux saisons consécutives la compétition à ce niveau. Elle s'est classée cinquième de son groupe. Notre équipe II jouant le mardi soir à eu quelques difficultés et a terminé à la 7^{ème} place. Malheureusement, elle est obligée de quitter la départementale III pour jouer dans la division inférieure.

L'équipe III se place dans le milieu de tableau à égalité de points avec la Garnison de Rennes et reste dans ce groupe la saison prochaine.

Déjà un an de vie pour l'école de "tennis de table", qui a fonctionné tous les vendredis soirs sous la direction de Patrice Vallée. Ces jeunes s'entraînent avec application. La reprise de l'école de tennis de table pour la saison prochaine se fera en septembre.

— **Entraînement :**

- Jeudi : 20 h 30 à 22 heures
- Samedi : 14 heures à 16 heures.
- Ecole de tennis de table : vendredi soir : 18 h 15 à 19 h 15.

— **Inscriptions :** Jean-Pierre FESSELIER, 2, rue de la Grange - Tél. 74.49.95.

* *

SECTION GYMNASTIQUE FILLES

POUSSINES ET DÉBUTANTES

— **Dans l'année des 6 ans et 7 ans :**

- Mercredi de 13 h 45 à 15 heures.

— **8 ans et 9 ans :**

- Mercredi de 15 heures à 16 h 30,
- Samedi de 15 heures à 16 heures.

JEUNESSES

— **10 à 14 ans :**

- Mercredi de 16 h 30 à 18 heures,
- Samedi de 16 heures à 17 h 30.

AINÉES

— **15 ans et plus :**

- Mercredi de 18 heures à 19 heures,
- Samedi de 16 heures à 17 h 30.

Renseignements :

- Mme LEBON, 4, rue Georges Garreau -
Tél. 75.22.83,
- Mme LECAILLIER, 18, rue de la Poultière -
tél. 75.13.54.

* *

SECTION GYMNASTIQUE DE DÉTENTE ET D'ENTRETIEN (femmes)

Les mardi et jeudi de 19 h 30 à 20 h 30 et le jeudi de 20 h 45 à 21 h 45, vous pouvez, jeunes et moins jeunes, dans une ambiance sympathique, garder votre souplesse et votre forme.

La date d'inscription pour jeunes et gymnastique de détente sera annoncée dans la presse mi-septembre.

* *

SECTION ATHLÉTISME

La section d'athlétisme de l'Aurore a le vent en poupe. Ses athlètes ont obtenu de très bons résultats aux championnats départementaux : huit titres (sans les benjamins dont la compétition sera le 18 juin). Mais les satisfactions viennent peut-être encore plus de la masse que de l'élite car 28 athlètes étaient présents dans les 3 premières places de ces départementaux. Trente-trois athlètes se sont déjà qualifiés pour les championnats de Bretagne, ce qui prouve un travail en profondeur.

5 athlètes de l'Aurore ont participé à des compétitions du plus haut niveau et ont disputé deux rencontres en Nationale I.

La saison n'en est qu'à la moitié et d'autres bonnes performances seront sûrement à mettre à l'actif des athlètes de l'Aurore. En attendant, je vous donne les noms de ceux qui ont terminé à la 1^{ère} place au départemental individuel :

- | | |
|----------------|------------------|
| - BAZIN I., | - HASLÉ F., |
| - GODELOUP M., | - BESNARD M.-C., |
| - POTTIER I., | - KICI S., |
| - GAUDICHE B., | - BERTIN J.-M. |

Les entraînements se déroulent le :

- lundi de 17 heures à 18 heures à l'Aurore
- mercredi de 16 h 30 à 19 heures à l'Aurore
- samedi de 14 heures à 16 heures au Stade.

Pour tous renseignements, contacter :

- J. SALLIOT, 20, rue Rallon - Tél. 74.61.24
- A. MANDRILLON, allée du Maine - Tél. 75.30.87.

* *

L'ASSOCIATION DES AMIS DU GRAND ORGUE DE NOTRE-DAME EN VOIE DE CRÉATION

Le 20 Mai dernier, une vingtaine de personnes ont décidé de constituer une association, pour faire connaître aux Vitréens l'importance historique du grand orgue de Notre-Dame de VITRÉ dans l'ensemble du patrimoine vitréen et pour contribuer à sa restauration, en faisant appel à la générosité des vitréens et en organisant des manifestations culturelles au profit de cette restauration.

Il faut savoir en effet que le grand orgue de Notre-Dame de Vitré actuellement silencieux parce qu'en mauvais état est un instrument tout-à-fait exceptionnel qui fut construit en 1850 par le facteur d'orgue DUCROQUET de Paris pour l'exposition internationale de LONDRES où il obtint la grande médaille d'or de première classe décernée par un jury international.

Cet orgue fut installé en 1852 à l'église grâce à des donations de M. Jean-Marie JARNOUEN de VILLARTAY et de nombreux paroissiens de Notre-Dame. La réception officielle eut lieu le Lundi 29 Mars par des experts officiels, unanimes pour reconnaître la qualité supérieure des matériaux employés, la perfection de l'ensemble et du détail, la souplesse du mécanisme et la beauté des sonorités.

Depuis 60 ans, il n'a jamais été ni revisé ni nettoyé si bien qu'aujourd'hui une révision et un nettoyage s'imposent.

L'Association des Amis du grand orgue de Notre-Dame se donne pour objectif principal de collecter des fonds pour financer la restauration afin de compléter les subventions des collectivités locales déjà obtenues dans ce but.

Tous les fonds ainsi récoltés seront remis, lorsque les travaux commenceront, à la municipalité qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cette restauration.

L'Association des Amis du grand orgue de Vitré fera appel à la générosité des Vitréens et les invite à assister nombreux aux concerts donnés à l'Eglise Notre-Dame dont les bénéfices seront consacrés au financement des travaux de restauration du grand orgue :

- Samedi 17 Septembre : Concert par les petits chanteurs de Saint-Michel de Rennes ;
- Dimanche 23 Octobre : Concert avec John LITTLETON ;
- Début Décembre : Concert avec le STOCHOLMS GOSSKOR de Roland NILSSON.

Le bureau provisoire de l'Association des Amis du grand orgue de Notre-Dame de Vitré est ainsi composé :

- Présidente : Marie-Annick BOUQUAY
- Vice-Présidents :
 - Gilles JARNOUEN de VILLARTAY
 - Abbé Yannick VÉRON
- Secrétaire : Anne-Marie HODEMON
- Secrétaire-adjointe : Mme ALLOUARD
- Trésorier : M. Bernard HODEMON.

* *

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU DISTRICT DU LYCÉE DE VITRÉ — P.E.E.P.

Notre Fédération P.E.E.P. a été créée par des Parents pour des Parents.

INDÉPENDANTE de tout Syndicat, de toute Association, de tout Groupement, politique ou confessionnel, composée uniquement de Parents, elle met son expérience à votre service.

Les Parents sont présents, par l'intermédiaire de leur Fédération, à l'intérieur des Ecoles, Collèges et Lycées.

Ils sont partie prenante dans les Conseils d'Etablissement, Conseils de Classe, discussions avec les Enseignants et l'Administration.

Notre Fédération est présente actuellement et le sera à la rentrée prochaine dans les Ecoles, Collèges et Lycées.

Elle se tient à la disposition des Parents pour intervenir auprès des Etablissements, en leur nom.

Nous avons un Responsable Parent-Délégué par Etablissement.

Pour tous renseignements, contactez Madame LAURANDEL, Présidente, tél. 75.14.99, B. P. 82, 35500 VITRÉ.

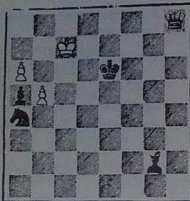
* *

ÉCHIQUIER VITRÉEN

Contrairement aux idées reçues, le jeu d'échecs est très simple et praticable, sans difficulté, par au moins neuf personnes sur dix. L'investissement minimal nécessaire n'excède pas une vingtaine de francs et peut se transporter dans n'importe quel attaché-case ou valise pour les vacances ; ce jeu pourrait être populaire, comme dans certains pays. S'il ne l'est pas, c'est qu'il existe, en France, un trop grand fossé entre le débutant et le licencié qui participe aux tournois ou championnats ; les seconds ne laissent aucune chance aux premiers et se font généralement un malin plaisir à les "écraser" et, par suite, à les dégouter et les dissuader de jouer.

A l'échiquier vitréen, vous apprendrez ce jeu attrayant qui vous sera expliqué avec passion, et vous trouverez le niveau qui vous convient et, comme les "vieux renards" du club, vous vous hisserez tranquillement, avec un peu de patience, à des niveaux respectés.

Venez nous voir, venez apprendre, venez vous perfectionner ou venez nous renforcer. Vous nous trouverez au Centre Social, les samedi après-midi, dimanche matin et après-midi, dans la salle où évoluent, par ailleurs, le Bridge et le Club du 3^e âge.



Petit problème pour les amateurs : les noirs jouent un coup et le Roi Blanc est "Echec et Mat". Comment ?

SCOUTS et GUIDES de FRANCE groupe de VITRÉ

Qui veut du muguet ? Qui veut un auto-collant ?

Avec un grand sourire une jeannette, un louveteau ont pu vous faire cette offre. A moins que ce soit une guide, un scout une caravelle ou un pionnier. Mais au fait ! Qui sont-ils ? 55 enfants de VITRÉ et des alentours qui ont voulu vivre une aventure passionnante : celle du scoutisme. Ils ont découvert que l'on peut vivre dans la nature même sous la pluie comme les pionniers récemment, ou bien pour les caravelles que ce n'est pas facile de mener à bien une entreprise (réfection et aménagement d'un local). Chez les guides, on prépare activement le 60^e anniversaire des guides de France à Paris. Et oui ! le guidisme français aura 60 ans ! Les enfants vont le fêter à leur manière, de ce fait les jeannettes, guides, caravelles et J.E.M. ont décidé de vivre en camp les relations avec les autres, la relation de Jésus-Christ, et tout cela en respectant la nature, son corps et sa santé et de manière sportive, les scouts découvrent l'équipe, les rôles, l'action.

Alerte au MAJALOU ! Les jeannettes et les louveteaux sont partis à la chasse au majaloup avec tous leurs copains et copines du département, ils ont découvert la loi des louveteaux et des jeannettes tout en s'amusant.

Aujourd'hui le groupe de VITRÉ des scouts et des guides de France prépare une nouvelle année (septembre 1983). Ce nouveau départ, avec un nouvel encadrement, des projets, est un appel missionnaire à vous tous, vitréens de + de 25, 30, 35, 40, 45 ans et plus. Un appel à venir nous rejoindre, VOUS LES ADULTES, un appel pour le développement de chaque homme et femme, un appel à éduquer des enfants et des jeunes.

Aujourd'hui après nos journées nationales et en pleine préparation du 60^e anniversaire des guides de France, nous faisons un bilan : des points positifs, des points négatifs. Un bilan qui aboutit à vous demander à tous de venir nous rejoindre pour vous engager sur la charte du mouvement :

- Développement de tout l'homme et de tous les hommes, homme et femmes, homme de toute l'humanité.
- Agir pour que cette éducation de l'homme ne soit ni un savoir ni un loisir.
- Agir avec les jeunes pour qu'ils soient dans leur vie des instruments de développement.

Nous croyons qu'agir pour ce développement est missionnaire, Dieu s'est rendu sous la tente faisant route avec son peuple. Nous aussi élargissons notre tente, allongeons nos cordages, renforçons nos piquets.

Un appel à s'engager comme adulte, comme SCOUT, pour permettre à des jeunes, à des enfants de vivre, du scoutisme : respect de l'autre, connaissance de soi-même et de ses limites, découverte de Jésus-Christ.

SI VOUS VOULEZ VENIR, UNE ADRESSE :

14, rue Caillel-du-Terte
35500 VITRÉ - Tél. 74.66.17
ou le samedi après-midi à la TRÉMOILLE
(bd Châteaubriant) vers 14 h 30.

Nous vous accueillerons et discuterons avec vous sans pour cela être obligé de vous engager.

A BIEN TÔT

Au nom des enfants, scouts et guides :
L'Equipe d'animation SCOUTS et GUIDES
de FRANCE - Groupe de VITRÉ

Une initiative du comité local de la santé :

S.O.S. écolier malade

Un nouveau service est en vigueur, depuis le 19 avril. Il s'agit de "dépanner" durant une journée, les parents qui travaillent et dont l'enfant scolarisé tombe malade, afin de leur laisser le temps de trouver une solution plus durable.

Au n° 75.20.86, un répondeur automatique met en contact avec la personne responsable de jour qui indique le nom et l'adresse de la famille d'accueil.

Ce service fonctionne tous les jours (sauf week-end et vacances scolaires) aux horaires suivants : du lundi au jeudi, de 7 h à 20 h ; le vendredi, la garde des enfants est assurée comme les autres jours, mais la responsable de jour ne reçoit les appels que jusqu'à 13 h.

Une participation financière de 40 F est demandée aux parents. Elle est répartie comme suit : 20 F de remboursement des frais d'entretien pour la famille d'accueil et 20 F de participation pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Association.

Ce service est assuré par des familles d'accueil qui assurent chacune deux gardes par mois. Il est fait appel aux foyers qui accepteraient d'accueillir ainsi de temps en temps un enfant malade.

Voici la liste des personnes responsables de jours qui recevront les appels téléphoniques : Mme Darras M.-Thérèse, 75.30.39 ; Mme Tanguy Hélène, 75.08.52 ; Mme Francou M.-Claude, 74.52.47 ; Mme Baglione Geneviève, 75.04.51 ; Mme Piette Simone, 75.33.15.

Ce service est mis en place par le comité local de promotion de la santé de Vitré, dont le bureau est constitué comme suit : présidente : Ch. Morillon ; secrétaire : M. Claude Francou ; trésorière : Evelyne Allain.

Les personnes intéressées par le fonctionnement de cette garde occasionnelle sont donc appelées à se faire connaître en faisant part de leurs suggestions et critiques en appelant les numéros 74.52.47, M. Cl. Francou (mercredi et samedi), ou le 75-27-69, Ch. Morillon (heures de repas).

Le comité

L'ÉTAT CIVIL

Du 1^{er} décembre 1982 au 30 avril 1983

NOUS NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents de ces nouveaux vitréens

DÉCEMBRE 1982

- 2 - Lucie MORAZÉ, 6, rue du Val
- 4 - Laurent AUBERT, 12, Bd de Châteaubriant
- 6 - Vanessa GÉRARD, 11, rue de la Cotinière
- 5 - Alexandre PLE, 15, rue Maurice-RAVEL
- 7 - Mathieu DÉSILLE, 27, rue d'Ernée
- 9 - Gilles PEINTURIER, "Le Pré Neuf"
- 12 - Mathilde MAUXION, 77, bd des Rochers
- 16 - Grégory GENDRON, 39, bd des Rochers
- 17 - Gaëtan BRISSIER, 37, bd Châteaubriant
- 20 - Fanny JEULAND, allée des Courgains
- 21 - Géraldine HUARD, 41, bd Châteaubriant
- 22 - Charline ANCEAUME, 21, rue de Paris
- 22 - Angélique CHAUVÉL, "La Basse Foucherie"
- 24 - Arnaud MARTIN, 26, rue Maurice-RAVEL
- 30 - Pauline LE NEVE, 2, rue du Dr Desportes.

JANVIER 1983

- 2 - Régis DABO, 8, rue Sainte-Anne
- 4 - Hélène LEMIERE, 2, rue de Fougères
- 10 - Vanessa LELOUETTE, 78, rue de Paris
- 10 - Fabien LECUÉ, 29, rue de Paris
- 11 - Eric BRETHIAUX, 28, allée de Normandie
- 13 - Annaïc BOUVIER, 6, square Maison-Rouge
- 14 - Nicolas FILY, 18, rue Sainte-Anne
- 14 - Sylvain BIRON, 17, allée d'Anjou
- 14 - Jean-Jacques DYLLIS, 16, rue Neuve
- 16 - Mélanie CLÉMENT, 12, impasse Sainte-Croix
- 15 - Anh HA, 18, espace Debussy
- 17 - Florent DEHAENE, 13, rue Jean-Marie Choleau
- 22 - Pamela LE BRETON, 15, boulevard du Prêche
- 28 - Jocelyn MARION, 2, square Maison-Rouge
- 29 - Elodie ESNAULT, 10, rue du Docteur Desportes
- 30 - Franck DIVAY, 8, espace Debussy
- 31 - Fabienne RUBIN, 23, rue de la Poulière.

FÉVRIER

- 1^{er} - Sonia RENAULT, 45, rue du Rachapt
- 1^{er} - Cédric GILBERT, 39, rue du Collège
- 3 - Ludovic NAZÉ, 19, av. le Gonidec de Traissan

- 5 - Anthony BARRE, 12, route de Rennes
- 21 - Jonathan LOIN, 10, espace Debussy
- 21 - Erwan ALLAIN, 1, rue Pierre Lemaître
- 23 - Anthony CHAUVEL, 4, allée du Champ-Joli
- 24 - Fabienne BILHEUDE, 31, rue du Collège
- 25 - Angélique MARTIN, 22, bd Waldeck Rousseau
- 26 - Adrien BAHU, 31, boulevard de Laval
- 27 - Morgane LEFEUVRE, 15, rue de la Mériaux
- 26 - Asalais BAS, 14, rue de Cohigné
- 27 - Guillaume L'HERMÉNIER, 4, espace Debussy.

MARS

- 3 - Philippe TROVALET, 14, rue des Eaux
- 3 - Julien BEAUGENDRE, 56, bd Waldeck-Rousseau
- 3 - Yann LE GUENNEC, 44, rue du Rachapt
- 8 - Morvan BÉGASSE, 18, boulevard de Laval
- 11 - Pascaline BARON, 30, av. Gonidec-de-Traissan
- 20 - Miguel CASTONO, 20, rue Poterie
- 23 - Simon HERIAU, 48, bis bd des Jacobins
- 23 - Sidonie FLORENT, 8, rue Trancrède Abraham
- 23 - Aurélie GADBOIS, allée du Mail
- 25 - Blandine MARCAULT, 13, rue de la Longueaie
- 26 - Thomas GALLON, "La Haie Robert"
- 27 - Céline LOISON, 3, av. le Gonidec de Traissan.

AVRIL

- 1^{er} - David HARNOIS, 23, rue Tancrede Abraham
- 2 - Charles CHARY, 54, rue du Bourg-aux-Moines
- 5 - Isabelle MÉNAGER, 29, rue d'Embas
- 5 - Héène FLAMENT, 17, rue Emile-Ragot
- 9 - Magali COUDRAIS, 21, av. Gonidec-de-Traissan
- 11 - Elise BLANCHARD, 6, rue Hellerie
- 13 - Mickaël MAUDET, 1, boulevard Louis-Giroux
- 13 - Jean-Robert BOURSIN, 54, bd de Châteaubriant
- 13 - Céline PERCHE, 6, square Maison-Rouge
- 15 - Emilie BUSSON, 21, rue Sainte-Croix
- 15 - Mélanie MAGNAN, 38, rue Poterie
- 15 - Coline FOURNIER, 17, av. Gonidec-de-Traissan
- 17 - Cédric BEUNET, 15, allée des Monts-d'Arrée
- 19 - Violaine OLLIVIER, 9, rue du 70^e R.I.
- 19 - Aurélie TEXIER, 7, rue du Docteur Desportes
- 20 - Antoine LANCELOT, 14, rue Maurice-Ravel
- 21 - Gaëtan CHATELAIS, 36, rue Sainte-Anne
- 22 - Julien BUSSON, "La Sapinière"
- 23 - Estelle MONNERIE, "La Grande Robannerie"
- 25 - Mickaël HOUILLOT, 19, rue Saint-Louis
- 27 - Annaïc VANPEENE, 30, avenue le Gonidec-de-Traissan
- 29 - Frédéric SUBÉRY, 3, rue de Bellevue
- 30 - Myriam GUESDON, 77, bd Waldeck Rousseau.

NOS MARIAGES

Quelques chiffres...

En 1981 : 75 mariages

En 1982 : 59 mariages

En 1983, au 21 mai : 19 mariages

Toutes nos félicitations

DÉCEMBRE 1982

- 11 - Bernard LEMARÉCHAL et Madeleine GORTAIS
- 29 - Edmond NOËL et Christine DUPONT

JANVIER 1983

- 21 - Jésus GANAN et Maria TERRON

FÉVRIER

- 5 - Gilbert CHOPINET et Danielle MARÉCHAL
- 11 - Dominique BRIAND et Marie-Pascale NOËL

MARS

- 11 - Didier PINEL et Céline BRIAND
- 19 - Jean-Louis GARNIER et Denise GUYON

AVRIL

- 9 - Thierry PASQUET et Marie-Françoise TEXIER
- 9 - Pascal DÉSILLE et Catherine BIAUCÉ
- 13 - René PAINCHAUD et Monique FOUGERAY
- 16 - Yves LECLERC et Michelle SCORDIA
- 16 - Michel VAPPREAU et Brigitte DONNIO

..

NOS DÉCÈS

DÉCEMBRE 1982

- 6 - Jean DOURDAIN, 73, rue de Fougères
- 7 - Rosalie GALLAIS Veuve GILBERT, 11, Place Notre-Dame

- 9 - Joseph PERRIN, 21, bis rue d'Ernée
- 11 - Antoinette FERRON épouse CHAUVEL, 28, rue de Brest
- 13 - Pierre MALLEGOLL, 13, rue Pasteur
- 14 - Jean-Marie OLLIVIER, "La Guilmarais"
- 16 - Antoinette VITEUL Veuve TOULLEC, 19, avenue le Gonidec-de-Traissan
- 19 - Serge CHAUPITRE, 4, rue de la Trémoille
- 19 - Marguerite GIROU Vve PICARD, 5, r. Savary
- 20 - Paul RIMASSON, 13, rue Pasteur
- 20 - Yvonne BESNARD Veuve BRUNEAU, 8, rue de la Mélinais
- 24 - Marcel BRAULT, 75, rue de Paris
- 28 - Joseph LETELLIER, 22, rue Raoul David
- 28 - Andrée PETION Veuve GUILLEMOTO, 13, rue de Beauvais
- 26 - Rosalie MADELINE Veuve BOUGERES, 7, rue l'Eperon.

JANVIER 1983

- 3 - Martin TREGUER, 13, rue Pasteur
- 4 - Marie MAURY Vve HUBERT, 64, r. de Paris
- 5 - Lucie THÉARD Veuve BLANCHET, 3, rue Pré-Clos
- 5 - Jean TARDIF, 51, rue Notre-Dame
- 3 - Jacques CHARTON, "Les Tertres Noirs"
- 7 - Reine SIMON Vve LOUVEL, "La Peltière"
- 5 - Germaine COLOMBEL Veuve ROGER, 45, rue de Paris
- 12 - Annick AVENEAU épouse FABRIS, 6, rue Beaudrairie
- 15 - Henri PROVOST, 18, rue Emile Ragot
- 17 - Célestine JAMET Vve RAFFIN, 45, r. de Paris
- 18 - Adèle GUILLIER Veuve GAUVIN, 5, rue Notre-Dame
- 25 - Marthe GAULLIER, 45, rue de Paris.

FÉVRIER

- 14 - Francis FÉRARD, 45, rue de Paris
- 8 - Micheline FROISSART Veuve GEOFFROY, 3, rue du Parc
- 10 - Marie BOUESSAY Veuve FERRÉ, 19, avenue le Gonidec-de-Traissan
- 14 - Jean JEULAND, 45, rue de Paris
- 19 - Marie MAUDET Veuve GAMBERT, 18, rue du Rachapt
- 20 - Joséphine PIHAN Vve CHAUVEL, "La Guilmarais"
- 23 - Anna GODAIS, 32, rue de Paris
- 28 - Annick NOBILET épouse RIVOALLAN, 3, bis rue de la Mériaïs.

MARS

- 2 - Maria GARDAN Vve COQUELIN, 45, r. Paris
- 5 - Marie-Rose WARNET Veuve SAULNIER, "La Guilmarais"
- 5 - François TARDIF, 23, cité de la Baratière
- 8 - Suzanne SOUHARD Veuve CHOUAN, 10, rue du Bourg-aux-Moines
- 9 - Hélène GUILLOUX Veuve BRIAND, 41, boulevard de Laval
- 14 - Joseph PIRAULT, 16, rue Emile-Ragot
- 13 - Rosalie MELLIER ép. HEULOT, 31, r. de Paris
- 13 - Adolphe HAMARD, 11, rue Maurice-Ravel
- 20 - Henri ROBIN, 55, rue du Rachapt
- 20 - Marie GÉNIN, 6, rue de la Poulrière
- 22 - Joseph RUBIN, 23, av. le Gonidec-de-Traissan
- 25 - Joséphine THOUIN Veuve BOUESSAY, 45, rue de Paris
- 28 - Ange LÉVÊQUE, 16, rue Hellerie
- 29 - Henri GAULLIER, 39, boulevard Châteaubriant
- 30 - Francis SORIN, 10, rue du Père de la Guéretterie
- 31 - Marie-Anne LORGÈRE, "La Guilmarais".

AVRIL

- 1^{er} - Louise GABON Veuve LAUSSEL, 18, rue Garegeot
- 13 - Marie GAILLARD Vve MORIN, 32, r. de Paris
- 10 - Flora JACQUEMART Veuve RONDAUX, 45, rue de Paris
- 12 - Augustine DAUGUET Veuve TROTTEREAU, 65, rue du Bourg-aux-Moines
- 14 - Marcel LEVILLAIN, 3, place de la République
- 15 - Ernest ROUSSEL, 45, rue de Paris
- 19 - Jean-Michel MARCHAND, 30, bd de Laval
- 21 - Marie CHATELAIS Veuve ROYER, 3, allée du Mail
- 28 - Germaine CHAUVIN Veuve BAZIN, 3, rue du Petit Rachapt
- 30 - Henriette FOUILLET Veuve LEDUBY, 45, rue de Paris.

A toutes les familles de ceux qui nous ont quittés, nous adressons nos sincères condoléances



le Minitel, c'est nouveau, c'est pratique, c'est l'avenir

c'est nouveau : hier, avec votre abonnement téléphonique, vous obteniez gratuitement l'annuaire papier de votre département. Aujourd'hui, toujours sans frais supplémentaires, vous avez le choix entre l'annuaire papier et le Minitel qui vous donne accès à l'annuaire électronique.

c'est pratique : en quelques secondes, vous obtenez le nom, l'adresse et le N° de votre correspondant et bien entendu vous bénéficiez de tous les services de l'annuaire (pages bleues, pages roses, pages jaunes).

Mais le Minitel, c'est bien plus...

c'est l'avenir : avec sa mise à jour permanente, ses facilités de recherche, ses listes d'abonnés (particuliers et professionnels) de 4 départements bretons et à terme de la France entière, le Minitel, c'est vraiment votre nouvel annuaire.

Comment l'obtenir

La distribution sur Vitré a commencé mi-mai et se terminera mi-août. Vous recevrez individuellement un bon de retrait précisant les dates et lieux où vous pourrez obtenir votre Minitel.

PTT
le contact

le Minitel, votre nouvel annuaire!

Samedi 9 Juillet Stade Municipal

RENTRÉE DES 2 ÉQUIPES
PROFESSIONNELLES

LAVAL contre **RENNES**
(équipe Européenne) (champion de France 2^e division)

Une journée sportive à ne pas manquer

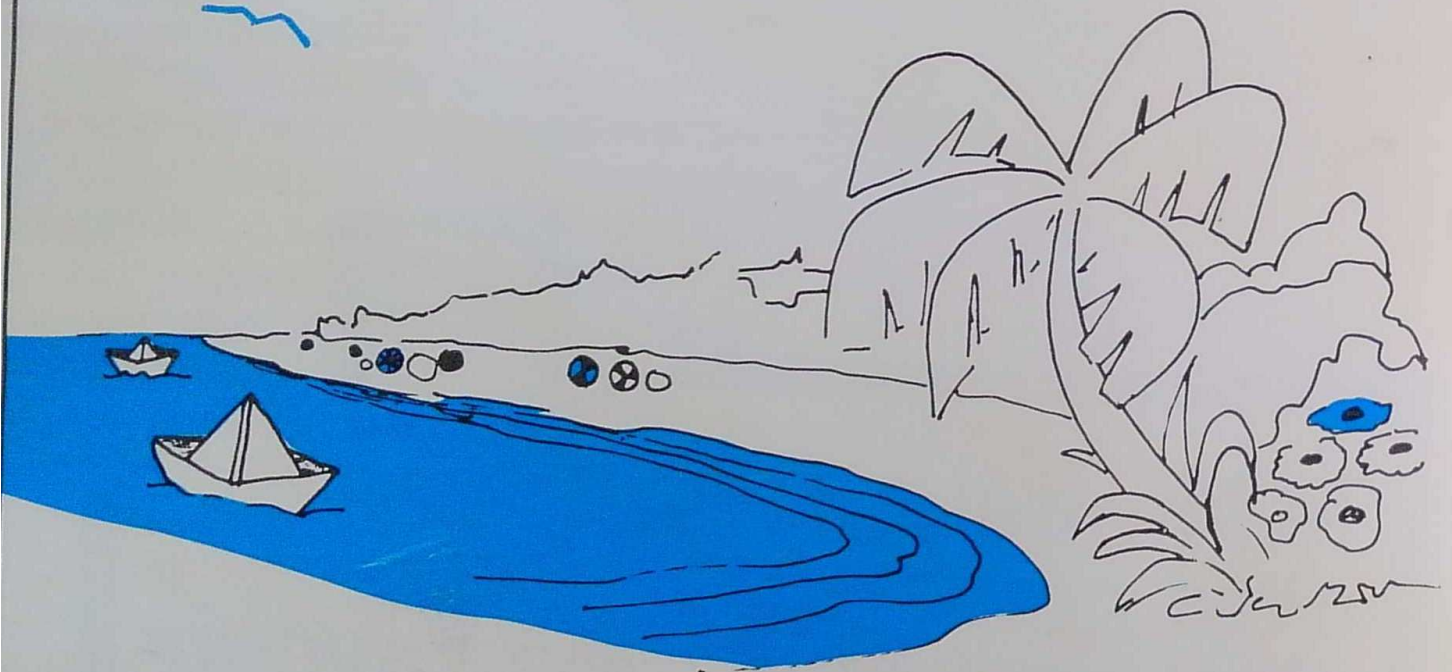
FR 3

Après le succès des jeux de 20 heures,
FR 3 a retenu la candidature de Vitré
pour l'émission

**LES PETITS
PAPIERS DE NOËL**

Un grand rendez-vous qui fera mieux
connaître notre jolie ville à toute la France.

Vos élus vous souhaitent



de bonnes vacances